



Rapport d'activité

2023



L'Enfant Bleu
enfance maltraitée

L'Enfant Bleu - Enfance Maltraîtée
Association à caractère d'intérêt général

Agrément national
« Association éducative complémentaire
de l'enseignement public »

Agrément national
« Jeunesse et d'éducation populaire »

18 rue Hoche, 92130 Issy-les-Moulineaux
renseignements@enfantbleu.org
01 56 56 62 62

Crédits photo :

Couverture : ©stock.adobe.com — p.2-23 : © L'Enfant Bleu — p.24-26 : © stock.adobe.com —
p.29 : © Hannah-Busing - unsplash.com — p.34-40 : © stock.adobe.com — p.42 : © Cottonbro
- pexels.com — p.45 : © L'Enfant Bleu — p.48 : © stock.adobe.com — p.49-66 : © L'Enfant Bleu
— Dos : © stock.adobe.com

Crédits illustrations :

© Camille Chevalier - chevalier-camille.com

Sommaire

Éditorial	4
L'année 2023 EN CHIFFRES	6
Les TEMPS FORTS 2023	8
Les FAITS MARQUANTS 2023	10
Focus sur deux ANTENNES : ISÈRE & PACA	18
Une ÉQUIPE IMPLIQUÉE	24
NOS MISSIONS	30
ACCOMPAGNEMENT personnalisé des victimes	31
PRÉVENTION dans les établissements scolaires	44
SENSIBILISATION	46
Nos actions de PLAIDOYER	53
Rapport FINANCIER	62
Nos SOUTIENS	64
Nos PARRAINS ET MARRAINES	66
REMERCIEMENTS	67

Éditorial

La mission première de L'Enfant Bleu est d'accompagner les enfants victimes ou les adultes ayant subi des maltraitances pendant l'enfance. Cet accompagnement juridique et/ou psychologique est adapté à chaque situation, et dure en moyenne 8 mois. Plus de 90% des victimes estiment que l'association a pu répondre à leurs attentes.

Nos deux nouvelles antennes, couvrant le département de l'Isère et de la région PACA, ont d'ailleurs été très sollicitées dès leur ouverture, respectivement en 2021 et 2023, tant la demande d'aide de proximité est forte.

D'autre part, **L'Enfant Bleu développe de plus en plus la sensibilisation en milieu scolaire.**

En effet, nous constatons que les demandes d'interventions en établissements scolaires pour effectuer des séances de prévention aux maltraitances sont de plus en plus nombreuses. En 2023, nous avons sensibilisé plus de 6000 élèves dans près de 70 établissements.



Isabelle Debré, Présidente

Ces séances, animées par des psychologues, ont pour objectif de favoriser la prise de parole, de développer la confiance en soi, et de comprendre que l'on peut dire « oui et non ». Ces interventions suscitent presque toujours des révélations auprès de nos équipes !

Enfin, **notre association s'attache à réfléchir aux actions à mettre en place afin de protéger au mieux les enfants et les victimes.**

À cet effet, la 2ème édition de notre livre blanc a été publiée en octobre 2023. Elle comprend 23 propositions pour améliorer notre système de protection de l'enfance. Ces propositions résultent de l'expérience « de terrain » de nos juristes et avocats et s'inspirent des 908 dossiers de victimes que nous avons accompagnées en 2023 ainsi que des 5 procès pour lesquels L'Enfant Bleu s'est porté partie civile durant cette même année.

Il s'agit maintenant de convaincre nos décideurs politiques de les rendre effectives dans nos lois et règlements. **Nous souhaitons que la lutte contre les maltraitances faites aux enfants soit une priorité nationale !**

Les violences, s'exerçant le plus souvent au sein de la famille, persistent malheureusement pendant de nombreuses années. Elles entraînent des conséquences graves et durables sur la santé physique et psychique des victimes. **Pour lutter contre ce fléau - raison d'être de l'association L'Enfant Bleu depuis plus de 30 ans - nous avons besoin de tous.**

*« Redonner
le sourire à
un enfant
n'a pas de
prix ! »*

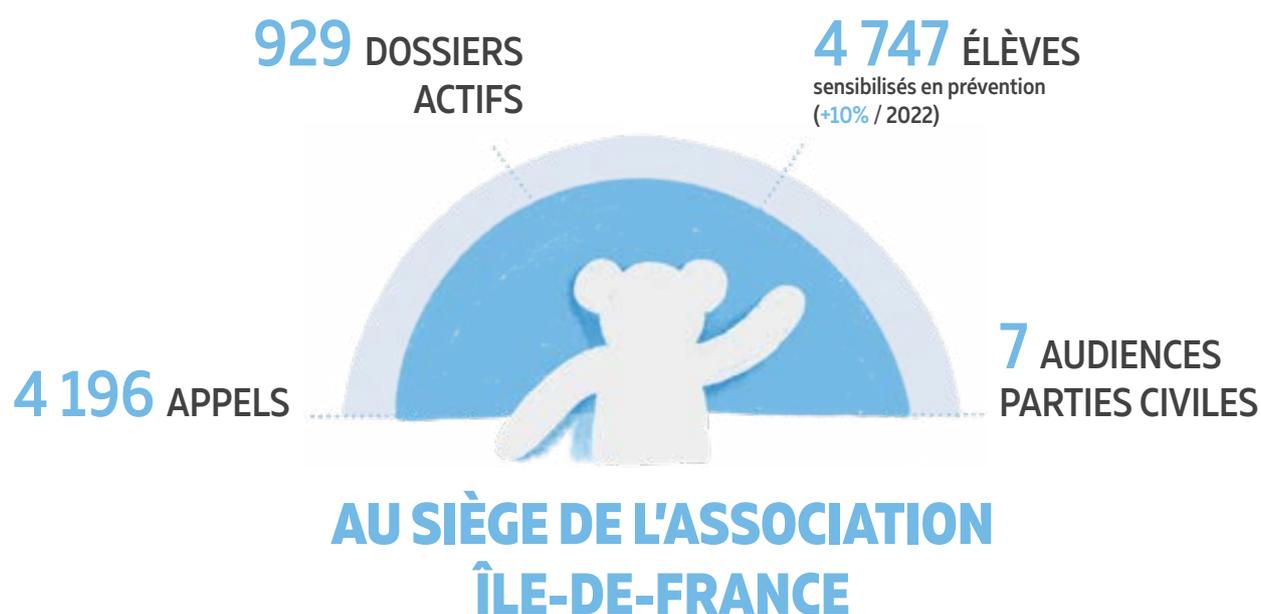
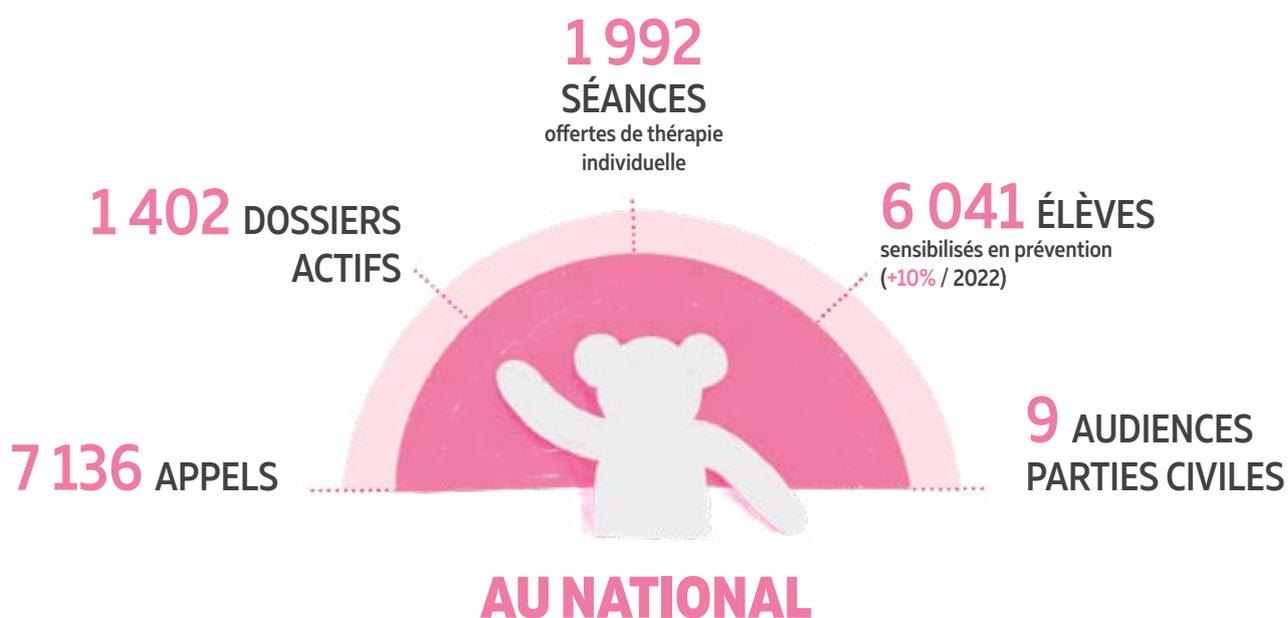
Les missions de l'association ne pourraient se concrétiser sans le soutien financier de tous ses généreux sponsors, particuliers, entreprises, fondations, légataires, ainsi que ceux qui nous subventionnent, que je tiens à remercier ici avec une profonde gratitude.

Un immense merci également à toutes celles et à tous ceux qui nous accompagnent dans notre combat et en particulier les équipes de L'Enfant Bleu, professionnels et bénévoles.

Isabelle Debré,
Présidente de L'Enfant Bleu



L'année **2023** **EN CHIFFRES**



ÎLE-DE-FRANCE

Siège national depuis 1989
L'association intervient
sur tout le territoire français



GUADELOUPE



GUYANE



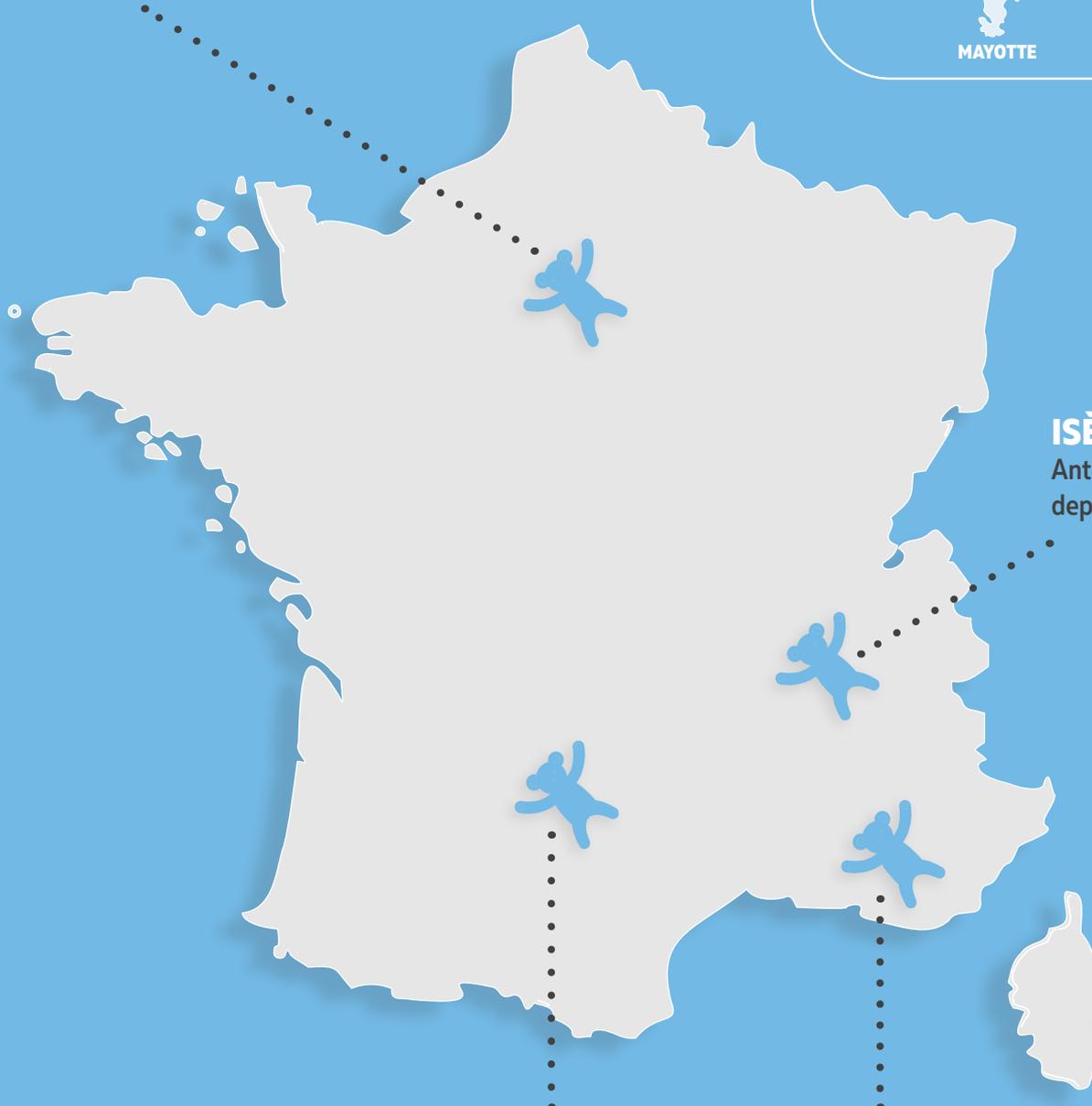
MARTINIQUE



MAYOTTE



RÉUNION



ISÈRE

Antenne à Grenoble
depuis 2021

TOULOUSE

Association partenaire
depuis 2000

PACA

Antenne
à Aix-en-Provence
ouverture en 2023

ÎLE-DE-FRANCE | SIÈGE NATIONAL

18 rue Hoche, 92130 Issy-Les-Moulineaux
Tél. 01 56 56 62 62
renseignements@enfantbleu.org

ISÈRE - AUVERGNE RHÔNE ALPES

18 allée de l'école Vaucanson, 38100 Grenoble
Tél. 04 76 86 16 69
eb-isere@enfantbleu.org

PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Maison de la Justice et du Droit
Chemin Bruno Durand, 13090 Aix-en-Provence
Tél. 04 65 07 66 24
eb-paca@enfantbleu.org

TOULOUSE - ASSOCIATION PARTENAIRE

18 avenue des Mazades, 31200 Toulouse
Tél. 05 61 53 21 10
lenfantbleutoulouse@wanadoo.fr
www.lenfantbleutoulouse.fr

Les temps forts 2023



2^e édition du Livre Blanc : 23 propositions pour agir vite et mieux en matière de protection des enfants contre la maltraitance

Le 8 novembre dernier, à l'approche de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant du 20 novembre, notre association présentait, sept ans après son premier ouvrage, un nouveau Livre blanc visant à renforcer la protection des enfants maltraités. C'est lors d'un petit déjeuner qui rassemblait parlementaires, partenaires et membre de l'équipe de L'Enfant Bleu que nous avons pu remettre notre ouvrage à **Gabriel Attal, alors ministre de l'Éducation Nationale et à Charlotte Caubel, Secrétaire d'État à l'Enfance.**

- Cf pages 53-56 -



Visite de Madame Élisabeth Borne, Première ministre et Madame Charlotte Caubel, Secrétaire d'État à l'Enfance

À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre, la visite de la Première Ministre Élisabeth Borne et de la Secrétaire d'État à l'Enfance Charlotte Caubel au siège de l'association a été un moment clé, illustrant la portée de notre plaidoyer pour la protection de l'enfance. L'occasion d'échanger, avec nos marraines et bénévoles, sur nos actions et de partager les propositions phares de notre Livre Blanc.

- Cf page 57 -

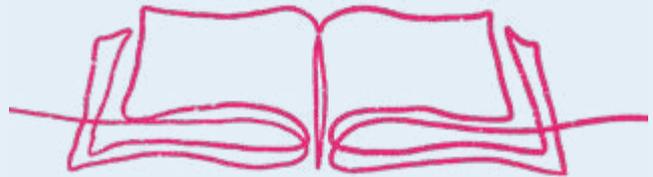
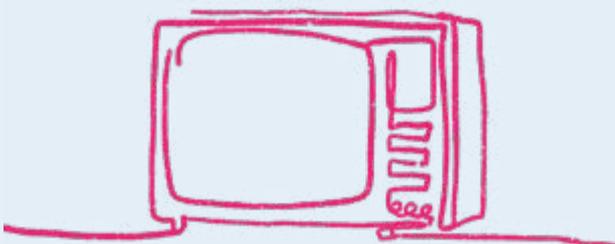




Soirée France 2 dédiée aux violences faites aux enfants

Le 22 novembre dernier, la directrice nationale de l'association participait à la grande soirée de sensibilisation organisée par France Télévisions en faveur de la protection des plus jeunes animée par **Julian Bugier**. En préambule, France 2 proposait de découvrir l'adaptation de l'autobiographie de l'ancien animateur de la chaîne, **Thierry Beccaro**, « Je suis né à 17 ans ».

Cette fiction était ensuite suivie d'un débat en plateau présenté par **Julian Bugier** sur le thème « Enfants maltraités : se reconstruire après la violence », pour lequel il recevait les invités : **Laura Morin**, notre directrice nationale ainsi que **Thierry Beccaro**, comédien ; **Mélanie Dupont**, psychologue AP-HP, présidente de l'association Contre les violences sur mineurs ; **Edouard Durand**, ancien juge des enfants, coprésident de la CIIVISE ; **Leïla Zaoui**, thérapeute familiale indépendante et victime de violences dans l'enfance ; **Aurore Cormier**, professeure des écoles qui fut l'une des institutrices de la petite Marina décédée en 2009 sous les coups.



Nouvelle campagne de sensibilisation innovante : « La Folle aventure du doudou d'Emma »

Cet été, L'Enfant Bleu lançait une campagne de sensibilisation sur le « **sharenting** », une pratique risquée consistant à partager des photos d'enfants sur les réseaux sociaux.

Les résultats de cette campagne ont été spectaculaires, avec de nombreuses retombées médiatiques et d'ores et déjà trois Prix remportés.

- Cf pages 49-50 -



Les faits marquants 2023

Février

2 février

À l'invitation du **Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)**, la **directrice nationale rejoignait le comité d'expert**, composé d'une dizaine de personnalités et membres d'associations afin d'apporter un appui dans la construction d'un plan de préconisations.

10 février

Notre marraine **Julie Andrieu** et la **directrice nationale** venaient parler de leur engagement et de l'association au micro de **Sergent major**, célèbre marque de vêtements pour enfant, dans le cadre du jeu concours littéraire organisé par la marque et mobilisant l'imagination et l'écriture d'une histoire par les enfants.



15 février

En février dernier, la **présidente** et l'une des **juristes de l'association** étaient auditionnées en commission des lois au sujet de la **proposition de loi de Madame la députée Isabelle Santiago**. Reconnue comme association de terrain, il s'agissait de mobiliser notre expertise et donner un avis sur cette proposition de loi, portant sur la possibilité du retrait de l'autorité parentale en cas de condamnation d'un parent pour violence sur l'enfant ou au sein de couple.

15 février



Sortie de la version poche du livre témoignage de notre parrain **Mohamed Bouhafsi** : «**Rêver sous les coups**». À cette occasion une double page sur l'association ainsi que ses coordonnées figurent à la fin de l'ouvrage.

Mars

14 mars

En mars dernier, la **Présidente** et la **directrice nationale** rencontraient au Palais de l'Élysée **Madame Sarah Sauneron, Conseillère Solidarités, Égalité Femmes/Hommes, Lutte contre les discriminations auprès de la Première ministre**. L'occasion pour elles d'échanger sur les grandes lignes du nouveau Livre Blanc de L'Enfant Bleu et sur l'importance de développer les préventions dans les écoles.

Avril

4 avril

Participation au webinaire du Pr Bronsard organisé par le CN2R : « De l'enfant maltraité à l'enfant porteur d'un TSPT-Complexe : enjeux conceptuels, méthodologiques et éthiques ».

5 et 6 avril

La directrice nationale de L'Enfant Bleu intervenait lors du **Forum international de la cybersécurité Europe qui se tenait à Lille : « Mieux protéger les mineurs en ligne »**.

11 avril

Audition au Sénat «Application des lois Protection de l'enfance». En avril dernier **notre association était auditionnée au Sénat par Monsieur Bernard Bonne, rapporteur de la commission des affaires sociales, qui menait alors une mission relative à l'application des lois réformant la protection de l'enfance** des 5 mars 2007, 14 mars 2016 et 7 février 2022.

17 avril

En avril dernier, la directrice nationale et l'attachée de direction de l'association **rencontraient les équipes d'Everlink autour d'un petit déjeuner**. L'occasion de présenter nos réalisations, nos projets et nos enjeux aux salariés de l'un de nos grands mécènes.



25 avril

Rencontre au **Ministère de l'Éducation nationale avec Mme Bérénice Dély, conseillère ressources humaines, sport, santé scolaire et enfance**. L'occasion de lui présenter les interventions de prévention dans les écoles et la **nécessité de réunir les associations spécialistes du sujet pour un maillage concret du territoire**.

25 avril

Ouverture de la ligne d'écoute de la toute nouvelle antenne L'Enfant Bleu PACA. Celle-ci est implantée à Aix-en-Provence.

- Cf pages 22-23 -



Mai

9 mai

Rencontre de **Mme Charlotte Caubel, Secrétaire d'Etat à l'Enfance pour un échange autour du troisième plan de lutte contre les violences faites aux enfants**.

12 mai

La directrice nationale de l'association était **entendue par le Dr Corinne BOIS, Médecin de PMI au Conseil départemental de l'Essonne dans le cadre des Assises de la santé mentale des enfants** co-présidées par Adrien Taquet et Christèle Gras Le Guen.

16 mai

Le 16 mai 2023, juristes et psychologues de l'association ont visité **le Centre national de formation à la police judiciaire de Rosny-sous-Bois pour rencontrer les gendarmes formateurs spécialisés dans le protocole NICHD pour les auditions de mineurs victimes**.

23 mai

Echange avec l'association SOS Village d'Enfants : villages à taille humaine accueillant des fratries pour ne pas séparer les frères et sœurs. L'occasion de présenter notre travail d'accompagnement des victimes et de découvrir leur fonctionnement.

25 mai

L'Enfant Bleu rencontrait l'association Point de contact : un service de signalement et de retrait des contenus illicites sur internet.

Juin

7 juin

Séminaire Point de contact : « Mieux protéger celles et ceux qui nous protègent » au Sénat.

12 juin

Rencontre de Charlotte Caubel, Secrétaire d'Etat à l'Enfance.

12 juin

Publication du **rapport « Violences sexuelles faites aux enfants : le coût du déni » de la CIIVISE** estimant à 9.7 milliards chaque année le coût pour la société.



12 juin

Participation au **Colloque Franco-Québécois de psychotraumatologie « Pratiques cliniques du psychotrauma : Défis et perspectives »** au Conservatoire National des Arts et Métiers à Paris.

15 juin

Le site Mademoizelle publiait une interview de notre directrice nationale « Violences faites aux enfants : le signalement, un devoir vital »

21 juin

En juin dernier, la directrice nationale visitait la plateforme d'écoute **e-Enfance 3018**. Partenaire officiel du Ministère de l'Education nationale dans la **lutte contre le harcèlement** entre élèves, le **3018** est le numéro national pour accompagner les jeunes victimes de **violences numériques**, et aider leurs parents et les professionnels dans leur rôle d'éducation.

21 juin

En sa qualité de représentante d'une association œuvrant dans le secteur de la protection de l'enfance, **notre présidente a participé à la commission du Conseil départemental et de la Préfecture des Yvelines** visant la création d'un ou plusieurs services mettant en œuvre des prestations et mesures d'accompagnement à domicile sur le département des Yvelines.

27 juin

Dîner-conférence du journal l'ADN à l'occasion de la publication de sa revue « Enfants à vendre ». Lors de cette conférence puis du dîner, Laura Morin, directrice nationale de l'association, a pu partager son expertise sur les risques liés à Internet pour les mineurs aux côtés de Justine Atlan, directrice générale de l'association E-Enfance.



26 au 28 juin

Isabelle Debré, présidente de L'Enfant Bleu, et la directrice nationale, participaient à plusieurs réunions de travail à la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) aux côtés d'un ensemble d'associations engagées. Notre association a ainsi apporté sa contribution à **l'élaboration du plan 2024 - 2027 de lutte contre les violences faites aux enfants, initié par le Secrétariat d'Etat chargé de l'Enfance.**

Juillet

3 juillet



Le 3 juillet dernier, la directrice nationale de l'association était conviée à la **4ème Convention de Prévention des Violences dans le Sport**. Cet événement était organisé à l'initiative des ministres Eric Dupond-Moretti, Amélie Oudéa-Castera, Isabelle Rome et Charlotte Caubel. La convention était animée par le parrain de l'association, Mohamed Bouhafsi. Au programme figuraient le bilan 2022 de la **cellule Signal-Sports**, le traitement des **signalements**, la prise en charge et la **reconstruction des victimes**, ainsi que les risques de violences entre l'entraîneur et l'athlète.

4 juillet

Audition à la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), accréditée auprès des Nations Unies. L'association L'Enfant Bleu a été interrogée sur le sujet des morts violentes d'enfants dans le cercle familial ou dans le cadre d'un placement.
- Cf page 58 -



5 juillet

Rencontre avec la présidente du GIP Enfance Protégée, Florence Dabin, pour échanger sur la collaboration et les attentes des associations membres. L'association L'Enfant Bleu a notamment souligné l'importance du 119 et des moyens nécessaires pour répondre aux nombreux appels.

6 juillet

La présidente et la directrice nationale participaient au **comité de consultation sur la création de la campagne de sensibilisation nationale**, #Brisonslesilence, lancée en octobre 2023 par le Secrétariat d'Etat chargé de l'Enfance.

10 juillet

Au début de l'été 2023, L'Enfant Bleu lançait, en partenariat avec l'agence Havas Play, **une campagne de sensibilisation sur le « sharenting »**, une pratique risquée consistant à partager des photos d'enfants sur les réseaux sociaux.

- Cf pages 49-50 -



21 juillet

Le Conseil constitutionnel confirme la constitutionnalité de la loi du 21 avril 2021, dite loi Billon. Le crime de viol sur mineur de moins de 15 ans, est puni de 20 ans de réclusion criminelle.

Les juges n'ont plus à établir une violence, une contrainte, une menace ou une surprise pour constater et punir le viol ou l'agression sexuelle. La question du consentement de l'enfant ne se pose donc plus en-dessous de l'âge de 15 ans et de 18 ans dans les affaires d'inceste.

26 juillet

La directrice nationale de L'Enfant Bleu rencontrait le directeur général de la **CNAPE**, première fédération nationale d'associations de protection de l'enfant.

Août

4 août

En août dernier, la directrice nationale était interviewée pour le journal télévisé de 20h sur TF1 sur le thème du sharenting.

5 août



Laura Morin, directrice de l'Association L'Enfant Bleu - Enfance Maltraîtée, était l'invitée de l'émission *Matin Week-end* sur LCI. Elle a ainsi pu répondre aux questions d'Emilie Broussouloux et ses chroniqueurs sur les dangers du sharenting et ses conséquences, tant sur l'intégrité des enfants que sur leurs droits à l'image.

25 août

La directrice nationale était «l'invitée du jour» de l'émission *Télématin* (France 2). Elle revenait alors sur les dangers du numérique pour les jeunes et le scandale du site internet *Rencontres ado*.



Septembre

6 septembre

Les directeurs nationaux de **France Victimes et L'Enfant Bleu** se rencontraient pour échanger sur leurs missions d'assistance aux victimes.

13 septembre

L'Association L'Enfant Bleu - Enfance Maltraîtée était auditionnée à l'Assemblée nationale dans le cadre de la **Commission d'enquête relative à l'identification des défaillances de fonctionnement au sein des fédérations françaises de sport, du mouvement sportif et des organismes de gouvernance du monde sportif.**

- Cf page 58 -



19 septembre

La présidente et la directrice de L'Enfant Bleu assistaient à l'avant-première du film d'Emmanuelle Béart et d'Anastasia Mikova, « **Un silence si bruyant** ». Une séance introduite par Charlotte Caubel, secrétaire d'Etat chargée de l'Enfance, qui a rappelé les enjeux de la campagne nationale contre les violences sexuelles faites aux enfants.



Octobre

21 et 22 septembre

Une psychologue et une juriste de l'association assistaient au colloque organisé par l'association Les Maux les mots pour le dire sur « **L'enfant co-victime de violences conjugales** ». L'occasion pour elle ensuite de **sensibiliser à leur tour l'équipe de L'Enfant Bleu**.

23 septembre

La présidente et la directrice nationale étaient présentes au sein de la librairie de la Fnac des Ternes afin d'aller **à la rencontre du public et offrir le livre de « la folle aventure du doudou d'Emma »**.



6 octobre

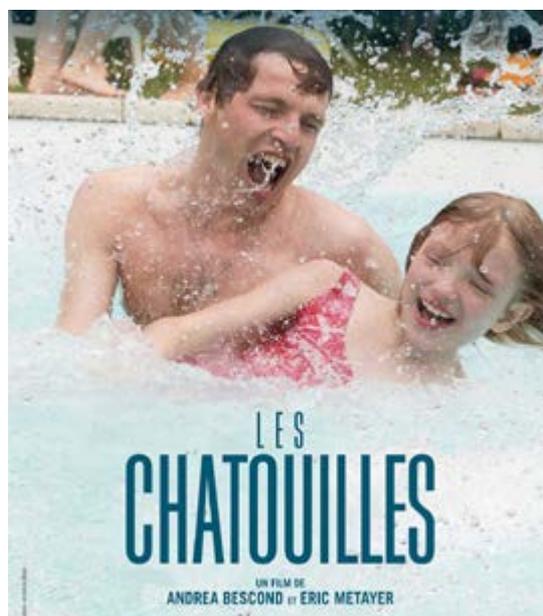
Lancement de la campagne nationale de sensibilisation aux violences sexuelles commises sur les enfants. #Brisonslesilence.

- Cf page 51 -

9 octobre

Ciné-débat organisé par la ville de Rueil-Malmaison : à l'issue de la projection du film « Les Chatouilles » d'Andréa Bescond, la directrice nationale de L'Enfant Bleu répondait aux côtés de l'association Caméléon aux questions des spectateurs.

- Cf page 52 -



11 octobre

Enregistrement du podcast Les Voix de l'enfance protégée à l'Assemblée nationale disponible à l'écoute.

Le 11 octobre dernier, Elsa Lefetey et Apolline Husson, en collaboration avec la CNAPE, la fédération des associations de protection de l'enfant enregistraient, au format podcast, deux tables-rondes dédiées à la protection de l'enfance à l'Assemblée nationale.

Lors de la première table-ronde, Perrine GOULET, présidente de la Délégation aux droits des enfants et Florence Dabin présidente du GIP 119 - Enfance en Danger / France Enfance Protégée ont écouté des témoignages d'enfants confiés et ont répondu à leurs interrogations relatives à leur vie quotidienne. Les témoignages provenaient des enfants d'un des villages d'enfants et d'adolescents de la Fondation ACTION ENFANCE.

Novembre

La seconde table-ronde qui portait sur la visibilité des enjeux de la protection de l'enfance faisait intervenir Olivier Bonnin journaliste Le Média Social, Bertrand Hagenmüller sociologue et réalisateur de documentaires et Tony Quillardet fondateur de l'association Parlons d'eux.

12 octobre

Isabelle Debré, présidente de l'association, a animé une conférence sur les enjeux de la protection de l'enfance au Lions Club de Lure-Luxeuil.



24 au 26 octobre

La directrice nationale était au Canada dans le cadre du FIC Nord-Amérique qui se tenait à Montréal. Le thème de cet événement mondial dans le domaine de la cybersécurité : « L'humain au cœur du numérique de confiance ».

- Cf page 52 -



6 novembre

L'équipe de L'Enfant Bleu rencontrait l'Institut du psycho traumatisme de l'enfant et de l'adolescent.

8 novembre

Publication et présentation de la 2e édition de notre livre blanc LIVRE BLANC 2023 : 23 propositions pour renforcer la protection des enfants victimes de maltraitances.

- Cf page 53 -



20 novembre

Visite des locaux de l'association par la Première ministre et la Secrétaire d'Etat chargée de l'Enfance : l'occasion de rencontrer nos équipes et mieux comprendre les missions de L'Enfant Bleu.



20 novembre

Présentation du rapport final de la CIIVISE comportant 82 propositions.

20 novembre

L'UNICEF France publie un rapport intitulé « **Grandir dans les Outre-mer : état des lieux des droits de l'enfant** » et appelle les pouvoirs publics à des actions ambitieuses pour garantir de manière égale les droits de chaque enfant sur l'ensemble du territoire français.



22 novembre

La directrice nationale de l'association prenait la parole lors du colloque « **Les violences faites aux enfants dans le sport** à l'aune des jeux olympiques et paralympiques de 2024 » organisé par la délégation des droits des enfants de l'Assemblée nationale.

22 novembre

Après le film « Je suis né à 17ans » sur France 2, Laura Morin, directrice nationale de L'Enfant Bleu était l'invitée de Julien Bugier aux côtés de Thierry Beccaro. - Cf page 9 -

29 novembre

En novembre dernier, la présidente prenait la parole sur les combats de l'association, et notamment sur les dangers d'internet pour les enfants, lors du dîner inaugural marquant le lancement d'InCyber Impact, programme de mécénat à impact sociétal du **ForumInCyber**.



29 novembre

Participation de l'une de nos juristes au colloque de la ville de Mitry Mory sur l'impact des violences conjugales sur les enfants.

- Cf page 52 -

30 novembre

Atelier de sensibilisation auprès des salariés de l'entreprise **ADOBE**, mécène de notre association depuis plusieurs années.

Décembre

4 décembre



Lors de l'édition 2024 du Salon du livre et de la presse jeunesse, la directrice nationale prenait la parole lors d'un **séminaire public animé par Cécile Bourgneuf du journal Libération sur la place du livre dans la prévention et la prise en charge des violences faites aux enfants**. Ainsi, professionnel.le-s du livre et de l'enfance, associations luttant au quotidien, et créateur-ice-s étaient réuni-e-s pour engager une réflexion sur les nécessités de mieux comprendre pour agir. Intervenants : Pascal Vigneron - 119, Simon Latournerie - Colosse aux pieds d'argile, Anne Clerc - Face à l'inceste.

19 décembre

Rencontre avec **Georges Siffredi, Président du Conseil départemental des Hauts de Seine** afin de lui remettre et lui présenter le livre blanc 2023 de l'association.

Focus ANTENNE ISÈRE

Les chiffres 2023

2000
appels

900
séances offertes
de thérapie
individuelle

6
formations
de professionnels

244
dossiers actifs
(ouverts + suivis)

350
élèves sensibilisés
en prévention

2
constitutions
partie civile

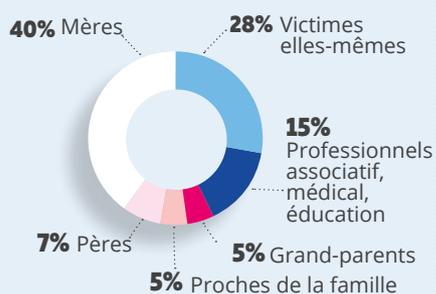
Qui sont les victimes ?



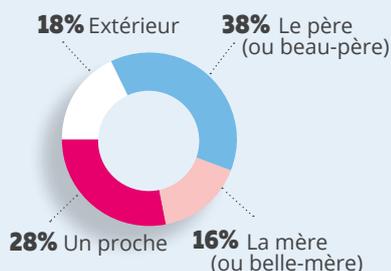
Pour les mineurs



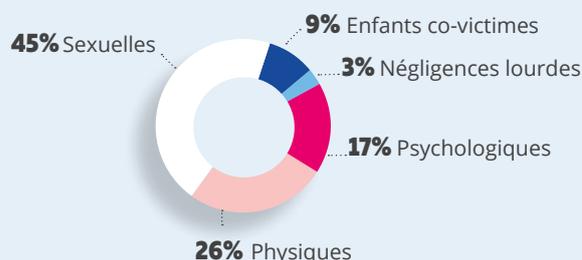
Qui nous appelle ?



Qui sont les auteurs présumés ?



Quels types de maltraitements ?



Présentation de l'équipe 2023 :

1 directeur :
Régis DESCHAMPS, directeur juriste ancien avocat au barreau de Grenoble

11 écoutants-référents :
Chloé, Lucie, Danièle, Line, Patricia, Estelle, Virginie, Nicolas, Yasmine, Dominique, Nathalie

3 psychologues cliniciennes vacataires partenaires pour le suivi thérapeutique :

Elisabeth KUENHEN
Valérie BREYSSE
Catherine GUELIN-GENGOUX

1 psychologue vacataire partenaire pour les préventions :

Elisabeth KUENHEN

3 professionnels de prévention :

Elisabeth KUENHEN
Chloé JOUVEL-TRIOLLET
Régis DESCHAMPS

2 avocates partenaires :

M^e Sidonie LEBLANC
M^e Agnès MARTIN

Permanence téléphonique
du mardi au jeudi de 14h à 17h30
Tél. 04 76 86 16 69

L'accompagnement pluridisciplinaire des victimes : une priorité réaffirmée

L'activité de l'antenne ISÈRE s'est encore développée en 2023 puisque la cellule d'écoute a pu répondre à près de **2.000 appels, soit une augmentation de 30% par rapport à 2022**. L'équipe a ainsi été amenée à accompagner près de 500 nouvelles situations et a poursuivi l'accompagnement juridique et psychologique de près de 80 victimes avec 900 séances de thérapie offertes.

Afin d'apporter l'accompagnement pluridisciplinaire le plus adapté possible aux victimes, l'antenne ISÈRE a poursuivi le développement de nombreux partenariats institutionnels et associatifs avec notamment la Clinique FSEF (Fondation Santé des Etudiants de France), le CTAI (Centre Thérapeutique Ambulatoire Intensif de Saint Martin d'Hères), l'UIHPML du CHU de Grenoble (Unité inter-hospitalière pédiatrique médico-légale), le CDAD (Conseil Départemental d'accès au Droit), le Barreau de Grenoble, les associations France Victime 38, la Maison des Femmes, le CODASE (Comité Dauphiné d'Action Socio-Educative - Maison des adolescents) Solidarité Femmes Milena, le CIDFF (Centre Information Droit des Femmes et des Familles), Une étoile pour l'Innocence et Chrisallys (administrateur ad hoc).

Le développement de la prévention dans les écoles

Grâce à l'agrément national délivré à L'Enfant Bleu - Enfance Maltraitée par le Ministère de l'Education Nationale, l'antenne ISÈRE a développé ses actions de prévention en intervenant **auprès de plus de 350 élèves**. Un partenariat a pu être renouvelé avec notamment les groupes scolaires du Rocher sur la commune du Fontanil, ainsi que les écoles du Coteau et de la Carronnerie situées sur la commune de La Tronche. Les équipes de prévention ont également été amenées à intervenir sur Grenoble, notamment à l'école Bizanet et en milieu rural notamment dans une école de la Matheysine sur la commune de Nantes-en-Ratier.

Les formations et conférences de l'antenne ISÈRE en 2023

L'antenne ISÈRE a également développé ses missions de formation auprès des professionnels de l'enfance et a participé à de nombreuses conférences sur la maltraitance et les violences intrafamiliales :

28 février : présentation du nouveau statut de l'enfant co-victime lors d'une réunion interdisciplinaire à la maison des femmes

14 mars : présentation des nouvelles règles de l'autorité parentale sur l'enfant victime à la CASED (Cellule d'accueil spécialisée de l'enfance en danger au CHU de Grenoble)

28 avril : formation sur la détection et la prise en charge des violences à l'égard des mineurs organisée par le RPAI (Réseau Périnatal Alpes Isère)

2 et 5 mai : formation professionnelle sur la définition, la détection et la prise en charge des maltraitances au profit du personnel de l'ITEP de Biviers

24 mai : participation à la journée de l'accès au droit organisée par le CDAD (Conseil Départemental d'Accès au Droit)

6 juin : présentation sur le secret médical et les violences intrafamiliales au sein de la Maison des Femmes

26 juin : participation au colloque organisé par le Master de psycho criminologie de l'Université Grenoble Alpes sur le psychotrauma et les droits de l'enfant dans les violences intrafamiliales

14 septembre : participation aux rencontres de la CIIVISE à Grenoble

28 septembre : formation auprès des dentistes, organisée par le Conseil de l'Ordre des chirurgiens-dentistes sur la détection et la prise en charge des violences sur mineur

4 octobre : Participation à la Nuit du Droit : Colloque sur la place de l'enfant dans les violences conjugales

17 octobre : participation au forum des conseils locaux de santé mentale de l'Isère

6 novembre : intervention au sein du réseau métropolitain de lutte contre les violences faites aux femmes

16 novembre : intervention lors de la conférence organisée par le CODASE (Comité Dauphiné d'action socio-éducative) sur le statut de l'enfant co-victime et l'approche systémique des violences intrafamiliales

22 novembre : intervention lors de la semaine de lutte contre les violences faites aux enfants organisée par le ville d'Eybens

23 novembre : conférence sur les violences masculines contre les femmes, organisée par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité et le Conseil Départemental de l'accès aux droits.

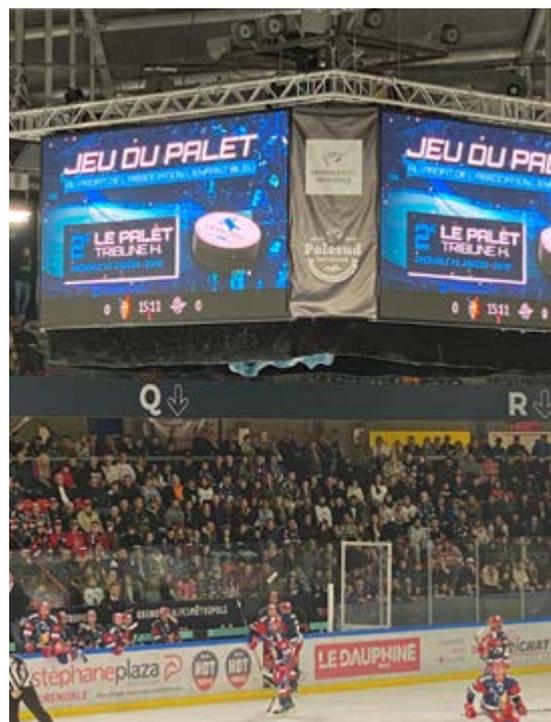
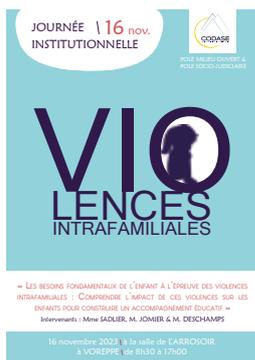
L'Enfant Bleu ISÈRE : un partenaire privilégié d'événements sportifs et culturels

L'antenne ISÈRE a été partenaire de nombreuses manifestations sportives et culturelles sur l'ensemble du département, ce qui lui a permis de faire connaître ses missions auprès du plus grand nombre et de récolter des fonds.

Elle est notamment l'association partenaire de la course « **Grenoble-Vizille** » qui s'est déroulée le 2 avril 2023 et de la course solidaire « **La Grenobloise** » qui s'est déroulée le 16 septembre 2023.



L'Enfant Bleu ISÈRE est également partenaire du **club de Hockey des Brûleurs de Loups** notamment lors du match qui s'est déroulé le 2 avril 2023.





L'association a également été partenaire du spectacle organisé par la **Compagnie Léz'art** lors de la soirée du 18 novembre 2023.

Enfin, L'Enfant Bleu ISÈRE a également été partenaire de la soirée théâtre organisée par le **Rotary Club de Bourgoin-Jallieu / La Tour du Pin** le

1er décembre 2023. Lors de cette soirée a été présenté le seul en scène « À l'Arctique de la vie » de la comédienne **Sarah DANCER**, spectacle autobiographique sur l'inceste. A l'issue de la représentation, un débat a été organisé entre l'association et les 300 spectateurs, ce qui a permis de riches échanges.

Les soutiens financiers toujours plus nombreux

L'antenne ISÈRE bénéficie de **soutiens financiers de la part des institutions publiques et de mécènes privés** de plus en plus nombreux, ce qui témoigne de la confiance accordée à nos équipes, de la crédibilité et de la nécessité des actions menées par l'association sur le territoire.

Ainsi, l'antenne ISÈRE bénéficie notamment du soutien de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance), du CDAD (Conseil Départemental d'Accès au Droit), du Barreau de Grenoble, de l'APTI (Association de Prévoyance des travailleurs Indépendants), de la fondation Crédit Agricole, de la Fédération Professionnelle de la Pluralité des Psychothérapies, de la Société IDELEM, de l'enseigne Carrefour, du Parc Walibi, de la Résidence Sénior Pré Blanc de Meylan, de l'Ecole des Pupilles de l'Air de Montbonnot-Saint-Martin, du Rotary Club Grenoble-Belle-donne, du Rotary Club Grenoble-Doyen et du Rotary Club de Bourgoin et la Tour du Pin.

Les Projets prioritaires de l'antenne ISÈRE pour 2024

L'année 2023 a été marquée pour l'antenne ISÈRE par la préparation des permanences d'écoute et d'accès au Droit au sein de la **nouvelle UAPED** (Unité d'Accueil Pédiatrique Enfant en Danger) qui ouvre ses portes en janvier 2024 au sein de l'Hôpital Couple/Enfants du CHU de Grenoble Alpes.

L'un des projets phares de l'association en 2024 est donc la mise en place de ces permanences au sein de cette nouvelle UAPED réunissant **une équipe pluridisciplinaire** composée de médecins légistes, pédiatres, enquêteurs, psychologues, puéricultrices, assistantes Sociales et juristes au service de l'enfant victime.

Ainsi, l'objectif de la nouvelle UAPED est de structurer un accompagnement pluridisciplinaire en faveur de l'enfance en danger afin de pouvoir apporter une réponse à la problématique des violences faites aux enfants et d'améliorer le repérage, l'évaluation et **les parcours de santé globale des mineurs victimes de violence**.

Cette nouvelle Unité est innovante en ce qu'elle va favoriser un décloisonnement sur le sujet de l'enfance en danger entre les secteurs médicaux, sociaux et judiciaires.

En outre, les mineurs victimes pourront être accompagnés par un **chien d'assistance judiciaire**, qui se prénomme « Tandem », au cours de son parcours au sein de l'UAPED et plus particulièrement lors de son audition. La présence rassurante du chien permet en effet chez les jeunes enfants de libérer la parole, de diminuer le rythme cardiaque et l'anxiété. Cette initiative de médiation canine au sein de l'UAPED est particulièrement innovante et enthousiasmante.

Par ailleurs l'antenne ISÈRE a pour projet de **développer les groupes de parole** adultes, et les groupes « psychodrame » pour les adolescents et jeunes adultes, afin de faire face au nombre croissant de demandes dans ce sens.

Enfin, L'Enfant Bleu bénéficie d'un agrément éducation populaire et jeunesse et l'antenne ISÈRE a été sollicitée afin d'intervenir auprès du **CREPS de Voiron** (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives) afin de **former et sensibiliser les futurs éducateurs sportifs aux questions de la maltraitance**. La prévention des violences dans le milieu du sport est un enjeu primordial et l'antenne ISÈRE a vocation à développer ses interventions dans ce sens en 2024. A cet égard, il convient de rappeler que le Ministère a créé une plateforme de signalement en ligne : signal-sport@sports.gouv.fr



Focus ANTENNE PACA



L'antenne PACA de L'Enfant Bleu a ouvert concrètement au public et pour ses bénéficiaires au mois d'avril 2023, grâce à l'ouverture d'une ligne téléphonique dédiée et la mise en place des permanences téléphoniques trois demi-journées par semaine. Une équipe de **neuf bénévoles** a été recrutée et formée (formation à l'écoute et formation juridique) qui œuvrent à ce jour en faveur des bénéficiaires de la région PACA, enfants et adultes victimes de maltraitance dans l'enfance.

Présentation de l'équipe 2023 :

1 directrice : Sara Lehberger,
directrice juriste

9 écoutantes-référentes :
Annie, Delphine, Françoise, Kathryn,
Karine, Karine, Lou, Marie, Stéphanie

2 bénévoles prévention :
Amélie et Stéphanie.

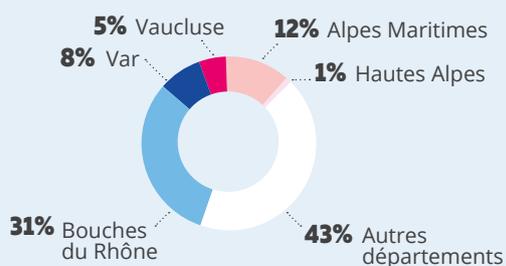
6 psychologues cliniciennes vacataires
partenaires pour le suivi thérapeutique :
Aix-en-Provence : **Anaïs Elbez, Myriam
Tosquellas, Caroline Vivier-Girieud**
Marseille : **Pascaline Bonnet, Anaïs Elbez,
Marie-Anaïs Roques, Camille Tetin**

1 psychologue vacataire partenaire
pour les préventions : **Amélie Amatore**

Permanence téléphonique
du mardi au jeudi de 14h à 17h30
Tél. 04 65 07 66 24

Les chiffres 2023

Répartition des appels



184
appels

54
séances offertes
de thérapie individuelle

Qui sont les victimes ?



Les appels à l'antenne PACA de L'Enfant Bleu sont de plus en plus nombreux et réguliers.

Les bénéficiaires sont orientés par des partenaires locaux, nous contactent via notre site internet ou sont redirigés par le siège de l'association vers notre antenne locale. Nous leur proposons de l'écoute, et en fonction des besoins, un accompagnement juridique ou du soutien thérapeutique. Pour le soutien thérapeutique, nous les orientons vers des psychologues cliniciens qui exercent en libéral et qui reçoivent nos bénéficiaires dans leur cabinet, sur Aix-en-Provence et sur Marseille.

L'antenne PACA a poursuivi le **développement de nombreux partenariats** avec les institutions et les associations du territoire en faveur de la protection de l'enfance, et notamment l'UAPED d'Aix-en-Provence, la CRIP et la Maison de Protection et de Prévention des Familles (MPPF - Gendarmerie) des Bouches-du-Rhône, le service Education et Politique de la ville d'Aix-en-Provence, la mairie de Marseille, la Maison des femmes Marseille Provence (Hôpital la Conception), le SIAO13 (Service d'insertion, d'accueil et d'orientation). Elle a développé des relations avec les associations œuvrant sur son territoire d'implantation : associations d'aide aux victimes, le CIDFF (Centre information droit des femmes et des familles), l'École des parents et des éducateurs, Solidarités Femmes 13, ou encore des clubs de sports ou la Direction diocésaine de l'enseignement catholique d'Aix-en-Provence et participe régulièrement à des réunions de réseaux (Réseau Parentalité Aixois, réseau Violences intrafamiliales).

Entre les mois de septembre et de décembre, l'équipe de l'antenne PACA a participé à plusieurs événements pour se faire connaître et continuer son implantation sur le territoire :

le forum Vivacité (forum des associations de la ville de Marseille), le Forum des associations et du bénévolat à Aix-en-Provence), « Pour en finir avec l'inceste » (Forcalquier), la « Journée internationale des droits de l'enfant » à Marseille.

L'antenne PACA a également développé un **partenariat avec plusieurs clubs du Rotary Club d'Aix-en-Provence**. Après avoir présenté les actions et les missions de l'association devant ses membres, deux actions solidaires ont été organisées pour soutenir financièrement les actions de l'antenne PACA : vente de chocolats Parli auprès des membres du Rotary Club et participation de L'Enfant Bleu à un marché de Noël musical et gourmand organisé par le domaine viticole La Brillane, pour lesquels une partie des bénéfices des ventes ont été reversés à l'antenne PACA de l'association L'Enfant Bleu.

La fin de l'année 2023 a également été consacrée à **la formation des équipes** (la directrice, deux bénévoles et une psychologue) aux **différents protocoles de prévention**, mis en place dans les établissements scolaires (de la maternelle au collège). Une prise de contact a été établie avec divers établissements afin d'organiser concrètement la venue de L'Enfant Bleu PACA dans des écoles maternelles, primaires et dans des collèges, au premier semestre 2024.



Une équipe **IMPLIQUÉE**

Missions et moyens humains de L'Enfant Bleu



Conseil d'administration

- **Isabelle Debré,**
Présidente
et membre du bureau
- **Michel Martzloff,**
Secrétaire Général
et membre du bureau
- **Bertrand Voisine,**
Trésorier et membre du bureau
- **Jean-Michel Aubert,**
Administrateur
- **Christophe Charpentier,**
Administrateur
- **Isabelle De Bray-Equilbey,**
Administratrice
- **Patricia Kaazan,**
Administratrice
- **Françoise Saimpert,**
Administratrice
- **Jean-Christophe Uhrich,**
Administrateur
- **Stéphanie Veslot,**
Administratrice
- **Marie-Christine Vincent,**
Administratrice
- **Adeline Voisine-Lodier,**
Administratrice
- **Patricia Wassner-Duchemin,**
Administratrice

Bénévoles

- **Bénévoles du siège en Île-de-France :**
15 écoutants-référents : Agathe, Agnès, Alix, Audrey, Aurélia, Aurélie, Béatrice, Julie, Laure, Maryse, Michèle, Olivier, Régine, Sade et Sophie
2 bénévoles administratives : Corinne, Marie-Christine
- **Bénévoles de l'antenne ISÈRE :**
10 écoutants-référents : Lucie, Danièle, Line, Patricia, Estelle, Virginie, Nicolas, Yasmine, Dominique, Nathalie
- **Bénévoles de l'antenne PACA :**
9 écoutants-référents : Annie, Delphine, Françoise, Kathryn, Karine, Karine, Lou, Marie, Stéphanie
2 bénévoles prévention : Amélie et Stéphanie

Salariés

- **Laura Morin,**
Directrice nationale
- **Régis Deschamps,**
Directeur antenne ISÈRE, ancien avocat au Barreau de Grenoble
- **Sara Lehberger,**
Directrice antenne PACA, juriste
- **Véline Groult,**
Attachée de direction
- **Stéphanie Meslin,**
Attachée de direction (jusqu'en août 2023)
- **Bénédicte Kérébel,**
Juriste
- **Léonie Robert,**
Juriste
- **Suzanne Caton,**
Juriste (depuis juin 2023)
- **Chloé Boulay,**
Psychologue clinicienne
- **Charlotte Ménard,**
Psychologue clinicienne (depuis septembre 2023)
- **Elise Bouncer,**
Psychologue clinicienne (jusqu'en avril 2023)
- **Sophie Bablon,**
Chargée de communication et de collectes de fonds (de janvier à septembre 2023)

Communication

Agence Reveli :

- **Charlotte Lepère,**
Community manager
- **Juliette Seblon,**
Community manager

Groupes de paroles (vacataires, IDF)

- **Julie Cherfaoui,** Psychologue
- **Gabrielle Douieb,** Psychologue
- **Mathilde Riffort,** Psychologue
- **Romain Confino,** Psychologue

Prévention (vacataires)

- **Amélie Amatore,**
Psychologue,
Provence-Alpes Côte d'Azur
- **Anne-laure Capponi-Sanna,**
Psychologue, Île-de-France
- **Camille Gaillard,**
Psychologue, Île-de-France
- **Elisabeth Kuenhen,** Psychologue,
Isère
- **Auréa Liaudet,**
Psychologue, Île-de-France
- **Lucie Potet,**
Psychologue, Île-de-France
- **Mélie Ruinet,**
Psychologue, Rouen
- **Eloïse Zarattin,**
Psychologue, Île-de-France
- **Stagiaires prévention :** Barbara, Elsa, Estelle, Guilia, Jeanne, Léa, Léonore, Maëlle, Marie, Morgane et Othilie

Psychologues cliniciens pour les antennes (vacataires)

- **Pascaline Bonnet,**
Psychologue,
Provence-Alpes Côte d'Azur
- **Valérie Breysse,**
Psychologue, Isère
- **Anaïs Elbez,**
Psychologue,
Provence-Alpes Côte d'Azur
- **Catherine Guelin-Gengoux,**
Psychologue, Isère
- **Elisabeth Kuenhen,**
Psychologue, Isère
- **Marie-Anaïs Roques,**
Psychologue,
Provence-Alpes Côte d'Azur
- **Camille Tetin,**
Psychologue,
Provence-Alpes Côte d'Azur
- **Myriam Tosquellas,**
Psychologue,
Provence-Alpes Côte d'Azur
- **Caroline Vivier-Girieu,**
Psychologue,
Provence-Alpes Côte d'Azur

Interview de Lucie Potet, psychologue prévention Île-de-France



Pourquoi avoir choisi d'animer des actions de prévention dans les établissements scolaires ?

Et quels sont les messages clés que vous souhaitez transmettre aux enfants ?

De nombreux adultes ont pris conscience d'avoir été victime de maltraitance dans leur enfance et, dans la plupart de leurs discours, nous retrouvons les mêmes éléments : «je pensais que la situation à la maison était la même partout»; «je ne savais pas comment parler».

S'ils n'arrivent pas toujours à utiliser les mots, les enfants peuvent exprimer que quelque chose ne va pas de différentes manières : ils peuvent être en grande difficulté scolaire, être très inhibés, très timides, etc.

Aussi, certains enfants ont tenté de parler un jour à une personne et comme il ne s'est rien passé, ils se sont totalement renfermés.

Les actions de prévention sont donc importantes pour agir au plus tôt auprès des enfants. Nous pensons nécessaire de dire aux enfants qu'ils ont des droits, qu'ils sont précieux, qu'ils ont le droit de parler et qu'aucune forme de violence n'est tolérée.

Nous agissons pour aider ceux en situation de maltraitance mais aussi pour former les amis des enfants en difficultés; aider ces futurs citoyens à savoir quoi faire quand une personne est en danger.

Comment se déroule une action de prévention type de L'Enfant Bleu ?

Nous rencontrons trois types de publics : l'équipe pédagogique, les parents d'élèves et enfin les enfants.

Avec les élèves, nous travaillons autour de notions clés sur : les émotions, les bons et les mauvais

secrets, les droits de l'enfant, la possibilité de dire non, le respect de l'intimité.

Nous avons des protocoles d'activités différents pour aborder ces notions de la maternelle au collège. Nos outils et notre niveau de langage s'adaptent en fonction des classes : nous utilisons des peluches en maternelle, des jeux de société du CP au CE2 et des formats de discussion et de débat à partir du CM1. L'idée est de développer des compétences positives et de ne pas laisser les enfants avec des questions en suspens.

Comment gérez-vous les réactions émotionnelles des enfants lors des interventions ? Et comment assurez-vous la confidentialité et le respect de l'intimité des enfants lors de vos interventions en groupe ?

Pendant les interventions, le respect des autres est central et il nous arrive souvent de reposer le cadre de la séance : « Ici c'est un espace de respect, il n'y a pas de moqueries ».

Afin de préserver l'intimité des enfants, nous leur proposons de venir nous voir individuellement à la fin des séances car se confier devant le groupe n'est pas toujours très confortable.

Par ailleurs, l'enseignant est présent tout au long de l'action de prévention pour nous aider à accueillir avec bienveillance les émotions des enfants.

Comment prenez-vous en compte la diversité culturelle et sociale des enfants dans vos interventions ?

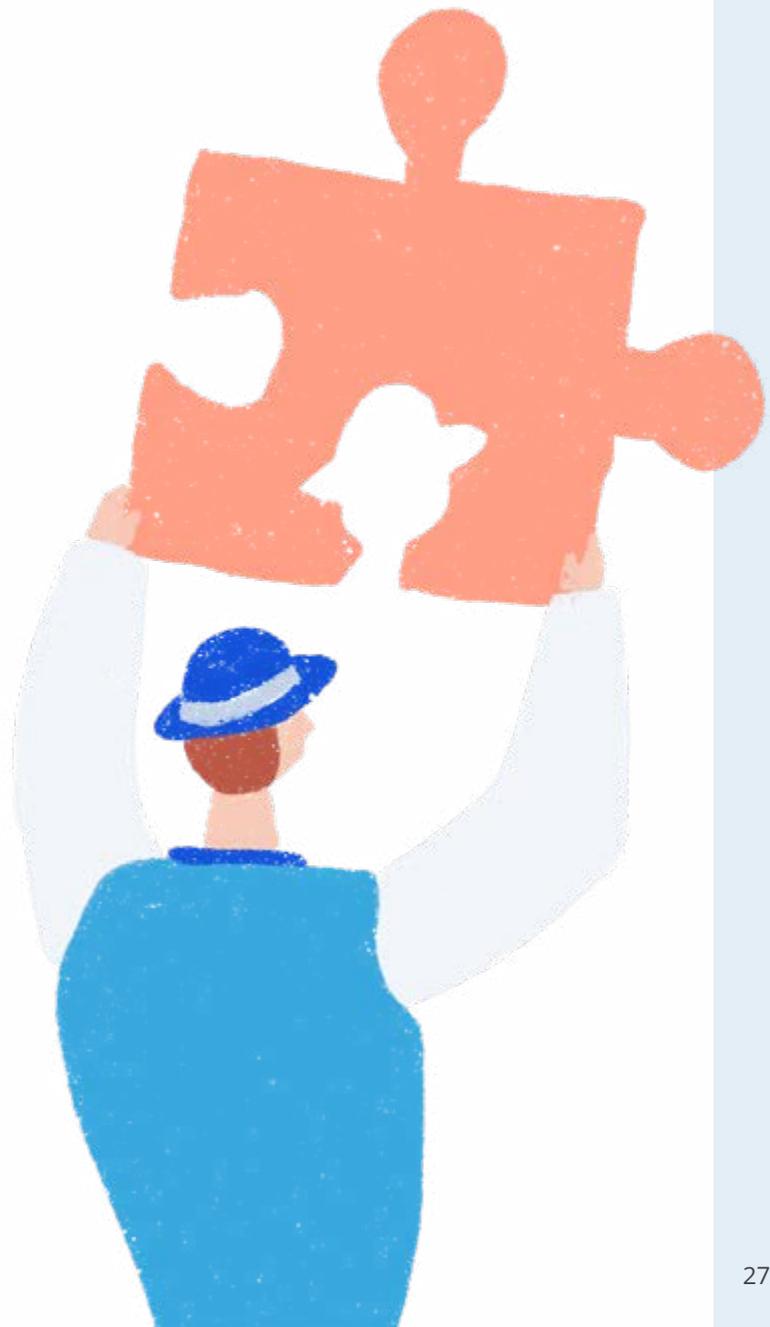
Très vite, j'ai pris l'initiative de créer des illustrations d'enfants d'horizons différents pour améliorer le matériel de nos actions de prévention. Il nous semblait important d'avoir une cohérence graphique entre nos différents supports et notre discours qui s'adresse à tous les enfants.

Comment collaborez-vous avec les enseignants et le personnel éducatif pour renforcer l'impact de vos actions ?

Après nos actions de prévention, nous remettons une mallette à l'équipe pédagogique pour continuer le travail de prévention. Elle inclut des livres avec des fiches de lecture où nous inscrivons des conseils aux enseignants : quel livre lire en classe entière ? individuellement ? Quelles sont les questions que l'on peut poser à la classe après avoir lu le livre ? En primaire, nous donnons aussi des marques pages et des affiches qui reprennent les illustrations des jeux utilisés lors des actions de prévention pour assurer une continuité.

Quels sont, selon vous, les principaux défis à relever en matière de prévention des maltraitances dans les établissements scolaires français ?

La formation des équipes pédagogiques est primordiale car si nous orientons les enfants vers leurs adultes de confiance il faut que ces adultes puissent accueillir des révélations et savoir quelles démarches enclencher pour prendre soin d'eux.



Formation et accompagnement des équipes

Formation à l'écoute pour les bénévoles-écoutants

Les bénévoles qui intègrent l'association bénéficient d'une formation interne par les professionnels de L'Enfant Bleu afin de pouvoir exercer leurs missions. **Cette formation se déroule en deux temps, l'un consacré à une sensibilisation juridique, et l'autre à la formation à l'écoute active.**

Qu'est-ce que l'écoute active ?

L'écoute active est une technique de communication qui consiste à utiliser le questionnement et la reformulation afin de s'assurer que l'on a compris au mieux le message de son interlocuteur et de le lui démontrer. **Cette approche se caractérise par la manifestation d'un respect et une confiance chaleureuse envers l'interlocuteur**, pour qu'il brise ses défenses et s'exprime librement.

La qualité de l'accompagnement des bénéficiaires réside à la fois dans les capacités d'empathie du bénévole écoutant, c'est-à-dire, une attitude d'acceptation inconditionnelle de l'émotion et de la compréhension de la situation de l'autre ; et de la bonne distance que le bénévole écoutant maintient pour récolter les informations nécessaires à l'accompagnement, et cela sans jugement.

Cette formation à l'écoute active permet à nos bénévoles écoutants d'accueillir la parole du bénéficiaire en lui montrant qu'il est écouté, compris et respecté. **Cela favorise la confiance, renforce les relations et facilite la libération de la parole.**

Analyse de pratique pour les bénévoles-écoutants

L'association L'Enfant Bleu offre aux bénévoles un temps d'analyse de pratique à raison d'une session tous les deux mois. Ce temps institutionnel est animé par un psychologue extérieur à l'association.

L'analyse de pratique permet d'analyser les situations qui posent difficulté et de les enrichir de l'éclairage clinique du psychologue. Accueillir la

parole des victimes peut être émotionnellement éprouvant et stressant. L'analyse de pratique offre un espace sécurisé aux écoutants-bénévoles pour exprimer et traiter leurs émotions liées aux situations parfois complexes des bénéficiaires.

L'analyse de pratique favorise la collaboration et le partage d'expériences au sein de l'équipe des bénévoles. Cela renforce le sentiment d'appartenance et la cohésion, ce qui est essentiel pour maintenir un environnement sain et soutenant au sein de l'association.

En résumé, participer à l'analyse de pratique est essentiel pour le bien-être des bénévoles-écoutants, le renforcement de l'équipe et l'amélioration de leur posture face aux bénéficiaires.

Focus réunion bénévoles et retour sur les intervenants 2023

Les réunions des bénévoles écoutants, animés par les membres de l'équipe professionnelle, ont lieu chaque trimestre. **Ce temps de rassemblement permet de partager aux bénévoles les actualités de l'association** et de réfléchir ensemble au fonctionnement interne en identifiant ce qui fonctionne bien et ce qui pourrait être amélioré. C'est aussi l'occasion de **faire intervenir des professionnels travaillant dans le champ de la protection de l'enfance ou encore de la justice** afin de mieux comprendre leurs missions et d'**actualiser les connaissances des bénévoles de l'association.**

Ainsi en 2023, Clémentine Prier et Nolwenn Melse, psychologues de la police judiciaire et de la brigade des mineurs, sont venues présenter le fonctionnement de la brigade des mineurs et leurs missions.

Une avocate du réseau, Camille Di Tella est venue présenter son métier d'avocate et la place de l'avocat auprès de l'enfant lors d'un conflit conjugal.

Ces différentes interventions permettent aux bénévoles-écoutants de mieux comprendre la place de chacun des professionnels dans les démarches judiciaires que peuvent exercer les bénéficiaires.



Formation enfants co-victime de violences conjugales

Une juriste et une psychologue ont participé fin septembre 2023 à un colloque de deux jours sur la place de l'enfant lors des violences conjugales. Ce colloque qui a eu lieu à Lille s'est déroulé en présence de nombreux intervenants (procureur, magistrat, professions médicales ...) qui ont pu mettre en avant les évolutions quant à la reconnaissance du statut de victimes des enfants témoins de violences conjugales.

Les bénévoles-écoutants ont pu bénéficier d'une sensibilisation quant à l'évolution de ce statut. Voici les points essentiels à retenir de ce changement de perception :

On reconnaît de plus en plus que **les enfants témoins de violences conjugales subissent un traumatisme psychologique sérieux**, même s'ils ne sont pas directement physiquement agressés. Les recherches ont montré que ces enfants peuvent présenter des symptômes similaires à ceux des enfants victimes de maltraitance directe.

Les lois et les politiques ont été modifiées pour offrir une protection accrue aux enfants témoins de violences conjugales. Cela peut inclure des dispositions spécifiques dans les ordonnances

de protection pour garantir la sécurité et le bien-être des enfants, ainsi que des ressources dédiées pour les aider à faire face aux traumatismes.

En résumé, **le statut des enfants témoins de violences conjugales a évolué pour reconnaître leur vulnérabilité et les considérer comme des victimes à part entière**. Les efforts se concentrent désormais sur la mise en place de protection, de soutien et d'intervention précoce pour atténuer les effets des traumatismes qu'ils subissent.

NOS MISSIONS

1 ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DES VICTIMES

ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE

Une cellule d'écoute est disponible du lundi au vendredi. Elle s'appuie sur des écoutants-référents formés par les psychologues et les juristes de l'association. Elle vise à apporter aux victimes et aux témoins des informations fiables et un soutien adapté.

ACCOMPAGNEMENT THÉRAPEUTHIQUE

Assuré par nos psychologues cliniciennes spécialistes du psychotraumatisme, l'accompagnement thérapeutique est proposé aux enfants et adultes victimes de maltraitances dans l'enfance sous forme de suivi individuel, de groupe de parole et/ou d'atelier conte.

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

Nos juristes apportent une assistance adaptée à chaque situation et s'adressent aux victimes et à leur entourage avec des conseils et informations sur les différentes procédures judiciaires. Elles peuvent aussi être amenées à émettre des signalements auprès des services compétents.

2 PRÉVENTION

Les préventions dans les écoles, de la maternelle au collège, sont animées par un psychologue clinicien et un stagiaire étudiant en psychologie.

3 SENSIBILISATION

L'association mène des actions de sensibilisation tout au long de l'année afin d'encourager chaque victime ou témoin à alerter en cas de danger.

4 PLAIDOYER & PARTIE CIVILE

L'Enfant Bleu rencontre les acteurs politiques pour améliorer ensemble le système de la protection de l'enfance. Dans ce même objectif, l'association se porte partie civile dans certains procès pour dénoncer les défaillances du système.

1 ACCOMPAGNEMENT personnalisé des victimes

Écoute téléphonique

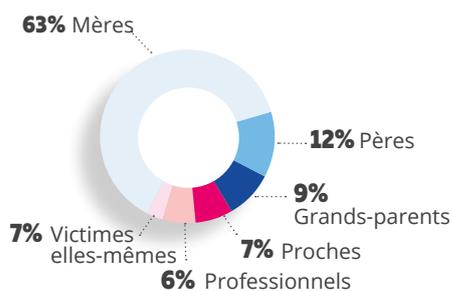
Chaque jour, les écoutants-référents bénévoles, assurent une permanence téléphonique. Ils occupent une place prépondérante au sein de l'association et en sont la pierre angulaire.

Les écoutants-référents sont présents chaque semaine, le même jour, pour permettre une continuité de prise en charge et un suivi personnalisé pour chaque personne qui nous appelle.

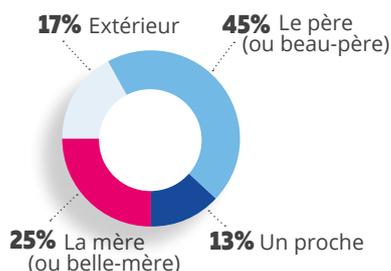
Formés en continu par les professionnels de l'association afin de leur permettre une écoute cohérente et bienveillante, ils soutiennent et accompagnent les personnes dans leurs démarches, et font le lien avec les juristes et psychologues de l'association, avec qui sont réfléchies les actions à mener.



Qui nous appelle ?



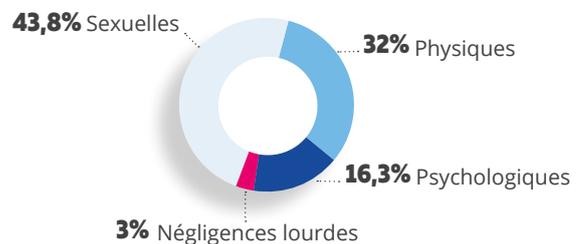
Qui sont les auteurs présumés ?



Qui sont les victimes ?



Quels types de maltraitances ?



Répartition des dossiers ouverts au siège



Répartition des dossiers ouverts au siège



Accompagnement thérapeutique

Suivi psychologique individuel

Le soutien psychologique doit pouvoir être mis en place le **plus tôt possible pour aider l'enfant à surmonter les difficultés** qu'il rencontre et pour **l'aider à reprendre confiance en lui et dans les autres**. En effet, la nécessité d'une prise en charge la plus précoce possible est une réalité car la maltraitance entrave la vision du monde encore fragile que l'enfant est en train de se construire.

Plus la maltraitance survient tôt dans le développement d'un enfant, plus elle vient ébranler ses repères. De plus, nous savons que les maltraitements, quelles qu'elles soient, génèrent, au-delà des atteintes physiques, **de lourdes conséquences émotionnelles et comportementales chez les enfants**.

En effet, les enfants victimes de maltraitance sont plus susceptibles de développer des troubles mentaux tels que le trouble de stress post-traumatique (TSPT), la dépression, l'anxiété et les troubles de la personnalité à l'avenir. Un suivi psychologique rapide peut aider à identifier et à traiter ces problèmes avant qu'ils ne deviennent plus graves.

Il s'agit donc avant tout d'offrir à l'enfant **un espace contenant et protecteur**, ainsi qu'une écoute bienveillante pour lui permettre de **sortir du silence** et d'aborder sa souffrance.

L'objectif essentiel de la thérapie est de **favoriser l'expression des émotions** et des souffrances : l'aider à identifier et à s'emparer de ses propres ressources, aussi bien internes qu'externes, exprimer des sentiments pour lesquels il n'a pas de mots, travailler sur l'image du corps, apaiser sa culpabilité, etc.

Chez L'Enfant Bleu, une thérapie individuelle **est également proposée aux personnes adultes ayant été victimes de maltraitance durant leur enfance**.

Les adultes ayant vécu de la maltraitance durant leur enfance peuvent porter des blessures émotionnelles profondes. La thérapie offre un **espace sécurisé** pour explorer les traumatismes passés, en les aidant à surmonter la douleur, la colère, la peur et d'autres émotions associées à leur expérience.

La maltraitance infantile peut gravement compromettre l'estime de soi et la confiance en soi d'une personne. La thérapie aide les survivants à **reconstruire leur estime de soi** en les encourageant à reconnaître leur propre valeur et à se percevoir avec bienveillance.

Cet accompagnement psychologique pour les adultes victimes dans leur enfance, est d'autant plus important lorsqu'il s'agit de **jeunes majeurs, pour leur permettre de construire leur identité d'adulte sereinement**.

En effet, entre 18 et 22 ans, au sortir de l'adolescence, les victimes de maltraitements rencontrent de nouvelles problématiques, à savoir **l'image qu'ils peuvent renvoyer**, des difficultés à s'insérer dans la vie professionnelle et à **créer des liens solides**, tant sur le plan social qu'affectif.

Éclairage théorique

Pourquoi utiliser le jeu et le dessin avec les enfants ?

Le jeu et le dessin permettent aux enfants de se distancer émotionnellement des expériences traumatisantes. **Ils peuvent explorer leurs émotions sans se sentir submergés, car ils les externalisent à travers des personnages ou des images.** Cela crée une forme de sécurité émotionnelle qui leur permet d'aborder progressivement les aspects les plus difficiles de leur traumatisme.

Les jeux et les dessins offrent également une occasion pour les adultes, tels que les psychologues ou les thérapeutes, de comprendre les pensées et les émotions des enfants. En observant ou en discutant des jeux et des dessins, les adultes peuvent obtenir des informations importantes sur les angoisses et les peurs des enfants et les aider à traiter leur traumatisme de manière appropriée.

Quelques points clés de l'utilisation du jeu comme médiation thérapeutique

Sécurité et confiance :

Les enfants qui ont vécu des psychotraumatismes peuvent avoir des difficultés à faire confiance aux adultes et à exprimer leurs émotions. Le jeu peut créer un environnement sûr et non menaçant où ils se sentent à l'aise d'exprimer leurs pensées et leurs sentiments.

Communication :

Les enfants peuvent avoir du mal à verbaliser leurs expériences traumatisantes. Le jeu offre une méthode alternative de communication par le biais de gestes, de mouvements et de jeux symboliques, ce qui peut aider à libérer des émotions et des pensées difficiles à exprimer verbalement.

Régulation émotionnelle :

Les enfants traumatisés peuvent avoir des difficultés à réguler leurs émotions. Le jeu offre une occasion de pratiquer la régulation émotionnelle en leur permettant d'explorer différentes émo-



tions dans un cadre sécurisé. Par exemple, jouer avec des marionnettes peut aider un enfant à exprimer sa colère ou sa tristesse de manière contrôlée.

Rétablissement du contrôle :

Les enfants traumatisés peuvent se sentir impuissants et sans contrôle sur leur vie. Le jeu thérapeutique leur donne un certain contrôle sur ce qui se passe. Cela peut être particulièrement important pour les enfants qui ont été témoins de violences, car cela leur donne une opportunité de réécrire le scénario, de créer des situations où ils se sentent en sécurité et en contrôle, ce qui peut être thérapeutique.

Intégration de l'expérience traumatisante :

Le jeu peut aider les enfants à revisiter et à traiter leur expérience traumatisante de manière symbolique, ce qui peut favoriser l'intégration de l'expérience dans leur compréhension de soi et dans leur processus de guérison.



Prise en charge

des enfants co-victimes de violences conjugales

Prendre en charge les enfants témoins de violences conjugales dès leur plus jeune âge, permet de leur offrir un soutien émotionnel, social et psychologique nécessaire pour surmonter les effets néfastes du traumatisme des violences.

En effet, les enfants témoins et co-victimes de violences conjugales ont un risque accru de développer des troubles émotionnels tels que l'anxiété, la dépression, le stress post-traumatique et les troubles de l'attachement. Le climat violent affecte leur estime de soi, leurs relations futures, leur capacité à réguler leurs émotions et leur comportement. Ces problèmes peuvent persister à long terme s'ils ne sont pas traités.

Les études montrent également que les enfants qui ont été témoins de violences conjugales sont plus susceptibles de reproduire ce comportement à l'âge adulte, que ce soit en tant que victime ou agresseur. La prise en charge psychologique permet de rompre ce cycle de la violence : **en offrant un soutien et une intervention appropriés, on peut aider les enfants à comprendre ce qu'est une relation saine et respectueuse.** Cela peut contribuer à briser le cycle de la violence conjugale en leur fournissant des modèles positifs de relations interpersonnelles.

L'histoire de Paul, 7 ans

Paul est un garçon âgé de 7 ans et demi qui bénéficie d'un suivi psychologique régulier à l'association depuis 2 ans. Sa mère a été victime de violences conjugales très graves (violences physiques, psychologiques et sexuelles) infligées par le père de Paul. Le jeune garçon a été témoin de ces violences qui ont conduit à l'hospitalisation de sa mère. Paul vit aujourd'hui avec elle, et rencontre son père lors de visites médiatisées en présence de professionnels.

Au début du suivi, Paul témoignait d'une agitation physique et psychique importante. Il était très angoissé à l'idée d'être séparé de sa mère le temps de l'entretien et ne parvenait pas à canaliser ses angoisses. Sa maman était inquiète car Paul restait silencieux sur le sujet des violences et ne parvenait pas à exprimer ses émotions. Paul était décrit comme un petit garçon très angoissé. Dans un premier temps, nous avons accompagné sa maman sur l'impact de la violence conjugale sur le développement de son enfant pour l'aider à comprendre les comportements et les réactions de Paul.

Cela a renforcé sa motivation à participer à la thérapie et à soutenir le processus de guérison de son fils.

En entretien, **Paul explore ses émotions, ses peurs et ses angoisses à travers le dessin et le jeu.** Paul dessine des monstres et des personnages blessés qui tentent d'échapper aux monstres. **Il arrive par le biais de ses dessins à communiquer ses peurs et son vécu.** Petit à petit et grâce au cadre sécurisant du suivi psychologique, Paul parvient à verbaliser les scènes de violences qu'il a vues. Il met aussi en scène la violence à travers une maison de poupées : un personnage masculin qui frappe chacun des membres de la famille de poupées.

Au fur et à mesure des rendez-vous, les scénarios de Paul évoluent et il cherche à apporter de l'aide à ses personnages. En effet, même s'il recrée des scènes de violence, il invente maintenant une fin où les personnages blessés trouvent de l'aide. Aujourd'hui, les jeux de Paul ne sont plus teintés de violence et il parvient à exprimer ses émotions.

Le témoignage d'Emma, jeune majeure

Lorsqu'elle contacte l'association, Emma est âgée de 21 ans. Cette jeune femme est victime de maltraitements physiques et psychologiques de la part de sa mère depuis son enfance. Elle décrit un climat de violence quotidien et des humiliations permanentes. Emma vit toujours chez cette dernière et souhaite trouver la force pour partir. Avec le soutien de son écoutante-bénévole et l'orientation vers des partenaires, Emma trouvera la force de quitter le domicile familial. Elle demande alors un suivi psychologique afin de prendre confiance en elle et de sortir de la dépression dans laquelle elle se trouve.

Très isolée, la jeune femme présente des symptômes dépressifs et des troubles du stress post-traumatique. Emma a des difficultés pour se concentrer, elle a des flashbacks, des cauchemars, des évitements de situations rappelant le traumatisme. C'est une jeune femme anxieuse qui manque de confiance en elle. Elle a du mal à se percevoir de manière positive et à croire

en ses capacités. Emma dit entendre constamment la voix de sa mère qui la rabaisse. Elle a une estime d'elle-même très faible et a peur du regard des autres.

Emma est constamment sur ses gardes. Elle anticipe le danger et la violence. Cela l'empêche d'aller sur l'extérieur et de rentrer en contact avec des nouvelles personnes. Cette hyper vigilance l'empêche de vivre sa vie de jeune femme. **Emma bénéficie d'un suivi psychologique régulier à l'association et elle a pu bénéficier de séances d'EMDR. Ces séances ont permis un arrêt des flashbacks et de l'hyper vigilance.**

Ainsi, la thérapie permet à Emma de mieux gérer ses symptômes et de les traiter. C'est aussi l'espace où Emma reconstruit son estime de soi en l'encourageant à se reconnaître sa propre valeur et à se percevoir avec bienveillance.



« Depuis que je suis suivie par L'Enfant Bleu j'ai beaucoup moins d'angoisses. Avant j'étais incapable d'avancer, j'étais comme hantée par ma mère. J'avais peur pour la suite et je n'arrivais à rien faire. Aujourd'hui je reprends confiance en moi, je m'autorise à faire des rencontres. Les séances m'ont fait beaucoup de bien. Je vois la différence en quelques mois seulement. Je pense que si je n'avais pas fait ce travail de fond en thérapie avec L'Enfant Bleu, je n'irais pas aussi bien aujourd'hui. Je ne sais pas si j'arriverais

à être dans le positif comme je le suis aujourd'hui. Les séances m'ont permis de ressortir tout ce qui était au fond de moi et de travailler dessus, ça m'a fait du bien, je me sens délivrée. Avec les séances je fais le deuil du passé et je me tourne vers l'avenir. C'est comme si j'étais détachée de mon passé. Votre douceur m'a fait du bien et d'ailleurs je tiens à dire que toute l'équipe est douce, gentille, bienveillante et que ça fait vraiment du bien d'être accueillie de cette manière. »



Éclairage théorique

L'EMDR



Eye Movement Desensitization and Reprocessing est une technique mise au point en 1987 par Francine Shapiro, en Californie. Son utilité première est de traiter les états de stress post-traumatique.

Cette **thérapie par les mouvements oculaires** est une approche de traitement qui vise à aider les personnes à **surmonter les traumatismes** ou les expériences difficiles qui continuent à les perturber émotionnellement. Le processus de l'EMDR consiste à rappeler le souvenir ou l'événement perturbant tout en se concentrant sur des mouvements oculaires spécifiques ou d'autres formes de stimulation sensorielle, comme des tapotements ou des sons.

L'idée derrière l'EMDR est que les mouvements oculaires ou la stimulation sensorielle peuvent aider le cerveau à traiter et à digérer les souvenirs traumatiques de manière plus adaptative. Cela signifie que **les émotions et les pensées négatives associées à ces souvenirs peuvent être transformées, de sorte qu'elles ne déclenchent plus de détresse intense.**

EMDR est une méthode qui permet de « digérer » les souvenirs perturbants en réduisant leur intensité émotionnelle.

L'EMDR dans la prise en charge de l'inceste

Les victimes d'inceste peuvent souvent être aux prises avec des souvenirs traumatisants qui persistent et interfèrent avec leur fonctionnement quotidien. L'EMDR vise à traiter ces souvenirs en aidant le cerveau à les intégrer de manière plus adaptative. Les mouvements oculaires ou la stimulation sensorielle utilisés dans l'EMDR peuvent **faciliter le traitement de la mémoire traumatique**, ce qui peut **réduire l'intensité émotionnelle et les symptômes associés.**

L'EMDR permet de réduire les symptômes de stress post-traumatique (SSPT) : Les victimes d'inceste peuvent présenter des symptômes de stress post-traumatique tels que des flashbacks, des cauchemars, une

hyperactivité physiologique, etc. L'EMDR a démontré son efficacité dans la réduction de ces symptômes en aidant les individus à réorganiser leurs pensées et leurs émotions liées au traumatisme.

La thérapie EMDR permet aussi l'amélioration de l'estime de soi et de la confiance en soi : les victimes d'inceste peuvent éprouver des sentiments de honte, de culpabilité et de faible estime de soi en raison de l'abus subi. L'EMDR peut aider à transformer ces croyances négatives sur soi-même en des pensées plus positives et réalistes, ce qui peut contribuer à une meilleure estime de soi et à une plus grande confiance en soi.



Le témoignage de Margaux, ayant bénéficié de séances d'EMDR



"J'ai connu l'association L'Enfant Bleu après avoir déposé une plainte en septembre dernier. C'est une écoutante/soutien psychologique, via le commissariat qui m'avait renvoyée à leur site et contact.

J'ai pu être rappelée par une écoutante de l'association qui m'a ensuite permis de prendre rdv avec une des psychologues, puis de commencer un suivi psychologique.

Le lieu et les personnes qui y travaillent sont accueillant.es, on s'y sent bien, on s'y sent légitimes, et bienvenu.es, depuis leur interface téléphonique, jusque dans leurs locaux.

Ça fait maintenant 6 mois que je suis suivie par Charlotte, avec une séance hebdomadaire d'une heure, durant laquelle je peux parler de tout, en me sentant en sécurité et en confiance.

Je peux poser des questions, être moi-même ; je me sens écoutée, crue, accompagnée, rassurée parfois, et sans jamais être jugée.

Depuis le début de la thérapie, et pour la première fois de ma vie, j'ai l'impression d'être une victime reconnue et légitime, mais qui a l'espace, le droit et la possibilité d'être plus que ça.

L'EMDR, qui est pratiqué par ma psy, fait aussi partie de ma thérapie, sur certaines séances. Ces moments me permettent, de façon concrète, de mieux assimiler mes souvenirs traumatiques, de mieux vivre avec au quotidien... C'est une thérapie qui se ressent vraiment sur du long terme. Et je sens une immense différence, depuis 6 mois déjà.

J'ai également eu accès à l'aide d'une juriste au sein de l'association qui a répondu à mes questions et m'a donné le contact d'une avocate.

Je reviens de loin, car avant de tomber sur L'Enfant bleu et ce suivi psychologique en particulier, je croyais dur comme fer qu'aucun.e psy ne me croirait jamais, qu'aucun.e psy ne me permettrait jamais d'aller mieux, qu'aucun.e psy ne m'aiderait jamais réellement - et j'en ai vu des pys...

Là, mon suivi est entièrement pris en charge et sans limite de temps.

Je ne savais même pas à l'époque que de tels dispositifs existaient.

Je crois que cela participe au fait que je me sente complètement légitime, crue et bienvenue.

Ça donne envie de croire que ces personnes travaillent dans une démarche sincère, politique et entière, qu'on n'est pas là pour signer un chèque à la fin.

Ça fera un peu sorti d'une revue publicitaire mais je crois que L'Enfant Bleu et Charlotte m'ont sauvé la vie. En tout cas, je pense que je n'aurais pas pu envisager la vie telle que je l'envisage aujourd'hui, sans leur aide et sans leur soutien.

J'ai été victime d'inceste, et c'est grâce à ce suivi, et Charlotte surtout, que je peux trouver des espaces pour respirer et tendre vers une existence, au sens propre du terme...et pas un mode de survie automatique.

Même si la route est encore longue et que ce sera à jamais gravé en nous, ces associations telles que L'Enfant bleu et les personnes formées, compétentes et bienveillantes qui y travaillent sont de manière essentielle des piliers pour notre reconstruction, et plus largement pour la reconstruction d'un monde violent, profondément injuste et inégalitaire."



Groupes de parole

Animé par des psychologues cliniciens, le groupe de parole est un outil thérapeutique complémentaire au travail individuel avec un psychologue, qui aide à la compréhension, la prise de recul par rapport au traumatisme, la verbalisation, l'élaboration, la re-symbolisation des affects et des émotions figées par le traumatisme. Il permet également la mise en lien avec d'autres personnes ayant été victimes et contribue à apaiser la souffrance de chacun.

Les professionnels veillent au respect du cadre et accompagnent l'expression des émotions. Les participants peuvent ainsi échanger entre eux dans un cadre sécurisant et contenant.

En effet, en témoignant de son vécu et de son ressenti chaque personne est susceptible d'apporter à l'autre les éclairages qu'elle a trouvés pour elle-même et ainsi stimuler la créativité de l'autre.

Le groupe de parole a également pour objectif de réduire l'isolement social dans lequel l'adulte ayant été victime a pu être plongé, parfois depuis son enfance et le début des maltraitements.

Ainsi les participants peuvent échanger ensemble librement, sans le regard des professionnels, autour des séances et pendant la pause.

Lorsque ces derniers évoquent le groupe et ce qu'il leur apporte, les termes qui reviennent sont « de la bienveillance, de la solidarité, ne plus me

sentir seul(e) , le fait de pouvoir en parler de manière libre sans être jugé(e) », « **le groupe un accélérateur de résilience** »... Ils trouvent dans ce groupe un soutien qui les renvoie à leurs propres ressources.

L'Enfant Bleu propose actuellement quatre groupes de parole constitués en fonction du **type de violences subies dans l'enfance** afin de favoriser la dynamique de groupe et l'identification commune des participants : deux groupes sont consacrés aux personnes ayant été victimes de violences sexuelles dans l'enfance, et deux autres pour les personnes ayant été victimes de violences physiques et/ou psychologiques.

Ces groupes sont mixtes afin de proposer un accès au soin à toutes les personnes ayant été victimes. En effet, il existe peu de possibilité de groupes permettant aux hommes de s'exprimer.

Des entretiens sont également proposés à différents temps du parcours au sein du groupe, au début, à mi-parcours et en fin de participation, afin que les patients puissent voir leurs **évolutions et envisager de nouvelles perspectives de travail.**

Statistiques groupes de paroles violences physique et psychologiques


24
SÉANCES


14
PARTICIPANTS

Exemples de thèmes abordés

- La parentalité
- La reproduction des violences
- Les modèles bienveillants
- Le rapport aux autres et la communication
- L'estime de soi
- Le vide identitaire
- Les violences conjugales
- Le transgénérationnel
- La dépendance affective
- La vie professionnelle

Statistiques groupes de paroles violences sexuelles


24
SÉANCES


14
PARTICIPANTS

Exemples de thèmes abordés

- L'identification à l'agresseur
- Les séparations à but thérapeutique
- La loyauté familiale
- Différences de perception entre violences psychologiques, physiques et sexuelles
- L'haptophobie due au toucher lors des agressions sexuelles
- Comment faire avec les nouvelles médiatiques et révélations d'abus.
- Comment gérer le stress.
- Comment parler à son enfant de nos maltraitements
- Dire la vérité si longuement cachée
- Parler à son enfant intérieur

« Merci aux psychologues pour leur aide précieuse et leur grande compétence, leur bienveillance. »

Magali, 50 ans

« Les mots sont trop faibles pour exprimer toute la gratitude qui m'habite quand je pense à L'Enfant Bleu et à vos psychologues. Je dirais simplement cela : MERCI vous avez changé ma vie ! »

Yann, 51 ans

« Les groupes de parole de L'Enfant Bleu me sont vraiment utiles à me sentir moins seule. On s'aide mutuellement et c'est important.

Le format mixte (fille/garçon) est vraiment nécessaire. »

Manon, 22 ans



Interview d'une participante

Solange*

(*nom modifié pour l'anonymat)

1- Bonjour, pouvez-vous tout d'abord vous présenter ?

Je m'appelle Solange*, j'ai 54 ans. J'ai été victime de violences psychologiques, physiques, d'inceste et de négligences graves de mes 3 ans et demi à mes 20 ans.

2- Quelles démarches juridiques avez-vous entreprises ?

Aucune.

3- Et au niveau psychologique ?

J'ai été suivie en psychiatrie libérale (analytique) de 22 à 23 ans. Depuis juin 2018, je suis suivie auprès d'une psychologue de l'école lacanienne à Paris. Je fais partie du groupe de parole adultes ayant été victimes de violences sexuelles de L'Enfant Bleu depuis septembre 2022.

4- Quels étaient vos symptômes ?

Enfant, j'étais en dépression. Puis j'ai eu une détermination sans faille pour bien travailler à l'école mais j'avais une anxiété +++ et des phases dépressives régulières. [...]

5- Quel message souhaiteriez-vous faire passer à l'équipe de L'Enfant Bleu ?

A cinquante ans passés, je peux enfin dire que je suis libre. En tout cas, sur le chemin de la liberté, grâce à L'Enfant Bleu.

Victime d'inceste dans ma prime enfance et de violences physiques et morales jusqu'à mes vingt ans, je n'ai jamais découvert dans ma vie comment être pleinement bien. Pourtant, j'ai fait des efforts pour trouver un équilibre : je suis devenue médecin spécialiste, j'ai deux enfants charmants, je me cultive et fais du sport. Je poursuis aussi un suivi analytique que je juge de bonne qualité.

A L'Enfant Bleu, avec le groupe de parole pour les adultes ayant subi des maltraitances dans l'enfance, tout s'est posé et accéléré. J'ai pu bien construire ma parole, façonner mon langage, apprendre à avoir des idées contraires, ressentir des émotions (j'ai même pleuré !), toute chose dont j'avais été privée.

Merci à tous les compagnons du groupe, si chers et indéfectibles à mon cœur. Merci à nos psychologues spécialisés qui garantissent la qualité et la solidité de l'espace de nos échanges. Merci à L'Enfant Bleu de penser à nous, les enfants maltraités devenus grands, les grands évaporés de la société. Grâce à L'Enfant Bleu, je vis de mieux en mieux.



Accompagnement juridique

L'association L'Enfant Bleu offre un accompagnement juridique adapté à chaque victime de maltraitance dans l'enfance, qu'elle soit mineure ou majeure. Cette aide s'adresse aux victimes de maltraitements (physiques, psychologiques, sexuelles) et de négligences graves, ainsi qu'à leurs familles.

L'accompagnement juridique s'adresse également aux professionnels (psychologues, instituteurs, assistantes sociales, etc.) qui connaissent un enfant en danger, en risque de danger ou à l'égard duquel une infraction a été commise, et qui souhaitent agir pour assurer sa protection.

Lorsque l'appelant est un mineur ou un professionnel, les juristes de l'association prennent en charge la demande et leur proposent un accompagnement. Dans certaines situations, cet accompagnement peut être pluridisciplinaire avec l'intervention des psychologues de l'association.

Lorsque l'appelant est une personne majeure qui appelle pour sa propre situation ou pour une situation d'un mineur en danger, il est pris en

charge par un écoutant bénévole de l'association. Par une écoute bienveillante, l'écouter-référent recueille sa situation et la retranscrit aux juristes et aux psychologues de l'association pendant les collégiales. Lors de ces réunions, les professionnels expliquent les réponses juridiques et/ou psychologiques au bénévole, qui pourra alors les transmettre au bénéficiaire.

Lorsque la situation juridique est complexe, les juristes peuvent échanger directement avec le bénéficiaire pour leur préciser les démarches à réaliser.

Notre équipe juridique peut alors les informer sur les différentes procédures judiciaires et/ou administratives, les accompagner dans leurs démarches ou encore les orienter vers d'autres professionnels. Lors du premier contact, nos juristes effectuent un bilan de la situation juridique. Si aucune démarche de protection n'a encore été effectuée, les juristes envisagent avec l'appelant ce qui peut être entrepris dans l'intérêt de la victime. Si des procédures sont déjà en cours, elles peuvent alors en assurer le suivi, informer l'appelant sur leur déroulement et les décisions prises par les autorités concernées (magistrats, Cellule de recueil des informations préoccupantes, etc.).



Les délais de prescription et proposition de l'association

La prescription est « **l'écoulement d'un délai à l'expiration duquel une action judiciaire ne peut plus être exercée** ». La prescription de l'action publique est un concept fort du droit pénal français que les parlementaires réforment régulièrement, notamment pour les victimes mineures. En effet, suite à la ratification de la Convention internationale des droits de l'enfant notamment, la France a pris conscience de la nécessité d'adapter son droit à ces victimes si particulières que sont les enfants. C'est ainsi qu'en matière de prescription de l'action publique, le droit pénal a connu neuf réformes législatives entre 1989 et 2023. La prescription reste à ce jour une règle centrale de procédure pénale. Pour les professionnels du droit il s'agit souvent d'un concept connu, logique et contenant. Pour les victimes il s'agit souvent d'un couperet qui les force à agir dans une temporalité qui n'est pas la leur, ou au contraire qui les prive d'un droit d'agir.

En matière sexuelle, et ce depuis 1998, quelle que soit la nature de l'infraction, le délai de prescription est calculé à compter de la majorité de la victime. Dans les faits, même si la victime a subi les faits qu'elle dénonce entre ses 4 et ses 12 ans, la prescription ne commence à courir qu'à compter de sa majorité. Cela permet notamment à l'enfant devenu majeur de décider par lui-même d'agir, si aucun adulte ne s'est placé en protection et a agi pour son compte durant sa minorité.

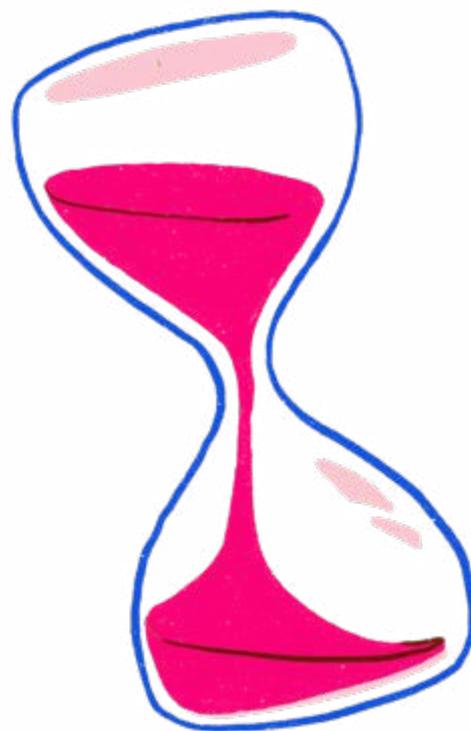
Par ailleurs, au-delà du point de départ différé, les victimes d'infractions à caractère sexuel disposent désormais de délais de prescription plus longs, et de la possibilité de voir l'auteur des faits jugé, notamment grâce au concept de prescription glissante.

En matière de violences physiques, psychologiques, les règles sont tout autres. La prescription pour ces infractions commence à s'écouler à compter des derniers faits. Par exemple, un enfant victime de violences de ses 4 à 12 ans, sans que cela n'entraîne une ITT de plus de 8 jours, n'aura que jusqu'à ses 18 ans pour agir. Pourquoi ? Le délai de prescription des délits est de 6 ans à compter des derniers faits, sans qu'un régime particulier ne soit prévu du fait de la minorité des victimes.

Une exception due à la minorité existe seulement pour les victimes d'infractions les plus graves, c'est-à-dire pour les victimes de violences ayant entraîné une ITT de plus de 8 jours si elles avaient moins de 15 ans au moment des faits et si les violences ont été commises par un ascendant ayant autorité ; ou si les violences ont entraîné une infirmité permanente. Dans ces hypothèses

le délai de prescription est décalé et commence à la majorité des victimes. L'ITT de 8 jours en matière de violences physiques reste rare du fait de la gravité des blessures permettant d'obtenir ce taux d'ITT. En matière de violences psychologiques, l'ITT peut être importante mais est difficilement constatable. La possibilité pour les victimes de bénéficier du report de la prescription à majorité est donc compliquée, s'agissant des infractions de violences physiques et psychologiques.

L'Enfant Bleu est contacté quotidiennement par de jeunes majeurs, enfin partis du domicile parental, qui parviennent à dénoncer les violences qu'ils ont vécu pendant leur enfance. Bien souvent, la libération de leur parole intervient tardivement mais les faits sont très régulièrement prescrits. La situation d'Andréas (cf. ci-dessous) illustre très bien les difficultés auxquelles peuvent être confrontées les victimes de violences physiques et psychologiques. C'est la raison pour laquelle l'association a choisi de porter une proposition de modification législative pour la prescription des infractions de violences. **La proposition 11 du livre blanc édité en 2023 a pour objectif d'inviter le législateur à modifier le point de départ de la prescription. Il nous paraîtrait adapté de faire courir le délai à compter de la majorité pour les victimes d'infractions de violences physiques et psychologiques comme pour les infractions à caractère sexuel.**



Éclairage d'une proposition du livre blanc par une situation de bénéficiaire

Présentation de la situation d'Andreas :

En mai 2021, notre association a reçu l'appel d'Andreas, âgé de 19 ans et résidant à Strasbourg, où il poursuit ses études. Il nous indique avoir été victime de maltraitances physiques et psychologiques de la part de son père de ses 7 à ses 17 ans. Andreas a contacté notre association afin d'entamer des démarches pour déposer une plainte, tout en exprimant des préoccupations relatives à l'obligation alimentaire de son père à son égard. En tant qu'étudiant, il avait besoin d'une aide financière continue. Par le biais d'un bénévole, **nous avons transmis à Andreas des informations juridiques concernant les démarches pour déposer plainte. Nous l'avons également dirigé vers la saisine du Juge aux affaires familiales en cas d'interruption du soutien financier par son père.**

En novembre 2022, Andreas a exprimé son désir de reprendre le processus de dépôt de plainte. Il a expliqué que lors de son appel précédent, il n'était pas psychologiquement prêt à entreprendre des démarches juridiques. Il est désormais suivi par une psychologue au CMP avec laquelle il travaille sur les épisodes traumatiques qu'il a subis dans son enfance. Confrontés aux questions d'Andreas et face à sa jeunesse, nous avons senti un besoin d'accompagnement plus rapproché, une juriste de l'association l'a alors contacté directement.

La juriste s'est longuement entretenue par téléphone avec Andreas pour mieux comprendre les actes de violence dont il avait été victime et calculer le délai de prescription en fonction des faits. La juriste a pu expliquer à Andreas les différents moyens de déposer plainte : par écrit au procureur de la République ou en se rendant au commissariat de sa ville. Étant donné que les maltraitances s'étaient étendues sur plusieurs années et étaient anciennes, et qu'Andreas avait déjà commencé à rédiger une lettre, il a préféré déposer plainte par écrit. La juriste a pu accompagner Andreas dans la rédaction de cette lettre. Elle a notamment aidé ce jeune majeur à étoffer ses déclarations et à préciser certains faits de violence marquants de son enfance. Il était également essentiel de rechercher tout élément de preuve à disposition d'Andreas pour étayer ses dires, tels que des témoignages ou d'autres victimes.

Dans le but de faciliter l'accompagnement juridique d'Andreas, **la juriste l'a dirigé vers une avocate partenaire de l'association.** Celle-ci a répondu aux dernières interrogations d'Andreas et a qualifié la plainte. Il a ainsi été décidé de déposer plainte pour des faits de violences ayant entraîné une ITT supérieure à 8 jours sur mineurs de moins de 15 ans commis par un ascendant et pour lequel le délai de prescription était le plus long, à savoir 20 ans à compter de la majorité. **Il était primordial qu'Andreas puisse bénéficier du soutien d'un conseil juridique pouvant l'accompagner lors de l'enquête préliminaire et le représenter en cas d'audience découlant des faits dénoncés.**





Témoignage d'Andreas :

*“Je m'appelle Andreas, j'ai 22 ans. J'ai été victime de violence dans mon enfance d'aussi loin que je me souviens jusqu'à ce que je sois en âge de me défendre. Les violences physiques et psychologiques étaient quotidiennes. Mon père trouvait en ma douleur un exutoire. Il a normalisé la violence et a tout fait pour que je n'ai aucune valeur de moi-même et que je pense que tout ce que je ressentais n'était que dû à ma faiblesse et ma paresse. Lorsqu'il me frappait, il me répétait que je n'étais pas un enfant battu car je cherchais à me défendre. Il a cultivé en moi la honte de ce que j'étais et je n'ai jamais pu parler de ma condition à personne. Lorsque j'ai commencé à vivre seul, loin de lui j'étais totalement perdu. Je ressentais une douleur que je n'arrivais pas à expliquer. **En 2021 j'ai pris contact avec l'association L'Enfant Bleu. D'abord avec une simple écoute. Une écoutante de l'association m'appelait chaque semaine pour discuter et m'aider à comprendre ce qui m'était arrivé.***

Je souffrais de stress post-traumatique, de tous ces souvenirs qui se répétaient en moi. Tout ce stress et cette douleur m'ont fait sombrer de plus en plus dans la dépression, atteignant un stade sévère en 2022. Parallèlement j'avais besoin de retrouver une certaine confiance, de m'affranchir de ma condition en me battant. C'est pourquoi j'ai décidé de déposer une plainte à l'encontre de mon père, pour dénoncer les faits que j'avais vécus. Pour enfin me battre, dépasser cette condition de victime et qu'il soit reconnu pour ce qu'il a fait. L'écouter de l'association m'a alors orienté vers une juriste de l'association qui m'a soutenu tout au long de cette démarche très complexe.

*En effet ma condition médicale m'a fait perdre toute motivation et il était très difficile d'exprimer toutes ces choses que j'avais essayé d'enfouir pendant des années. Il m'a fallu environ un an et demi pour passer d'une ébauche de plainte à quelque chose de concret qui a une chance d'aboutir. **Durant tout ce temps l'aide apportée était double, tout d'abord un soutien juridique capital, pour m'aider à définir quels étaient les faits dont j'avais été victime, comment les faire transparaître de manière claire et efficace par écrit. Mais surtout un soutien, pour arriver au bout j'avais besoin de quelqu'un qui ne me laissait pas tomber, m'aidait à fixer des objectifs à court et long termes. Lorsque ma plainte était arrivée à un niveau satisfaisant, la juriste m'a aidé à trouver une avocate qui saurait me soutenir pour déposer ma plainte tout en respectant les délais de prescription.***

Cette avocate très compétente m'a permis de déposer plainte pour des faits de « Violences volontaires habituelles sur mineur de moins de 15 ans par ascendant ayant entraîné une ITT de plus de 8 jours » (articles 222- 11 à 222-14 du Code Pénal). Dans les prochains jours je vais être entendu et l'enquête va commencer. Aujourd'hui ma condition médicale s'est grandement améliorée et j'ai retrouvé la force de me battre. Ce combat n'est pas fini mais je me sens entouré et capable d'aller jusqu'au bout. »



2

PRÉVENTION dans les établissements scolaires

La plupart des adultes que nous rencontrons témoignent de leur regret de ne pas avoir parlé de leur vécu lorsqu'ils étaient enfants. Ils nous disent qu'ils ne savaient pas que les maltraitements subies étaient anormales et interdites, et qui étaient les adultes ressources susceptibles de les aider à cette époque.

Ceci renforce notre conviction quant à l'importance de poursuivre ces actions de prévention auprès du plus grand nombre d'élèves, de les alerter sur les risques de maltraitance, en évitant que des problèmes surviennent ou en limitant leurs effets. **Ces interventions nous permettent également de sensibiliser les équipes scolaires, mais aussi les parents.**

Pour la mise en place d'actions de prévention, les établissements scolaires, les collectivités ou les collectifs de parents d'élèves peuvent nous solliciter directement. **Financées par l'association, nos interventions sont gratuites pour tous les établissements scolaires.**

De manière systématique, lorsque nous intervenons en école maternelle, en école élémentaire ou en collège, l'un de nos psychologues prévention rencontre tout d'abord les équipes pédagogiques de chaque établissement afin de présenter et de préparer la mise en place du projet.

Par la suite, une réunion d'information à l'intention des parents est proposée. Dans ce cadre, nous leur présentons nos actions en nous adressant à eux en tant que parents protecteurs, afin qu'ils sachent quoi faire s'ils ont connaissance d'une situation de maltraitance. C'est également pour eux l'occasion de discuter des difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans l'exercice de leur parentalité. En Île-de-France en 2023, nous avons rencontré 196 parents dans le cadre de ces réunions.

Enfin, notre psychologue, accompagnée d'une animatrice de prévention de l'association, se rend dans les classes, en présence de l'enseignant.e, pour proposer des activités adaptées à l'âge de développement des élèves. **L'association a rencontré 4026 enfants en Île-de-France en 2023, répartis dans 40 établissements.**

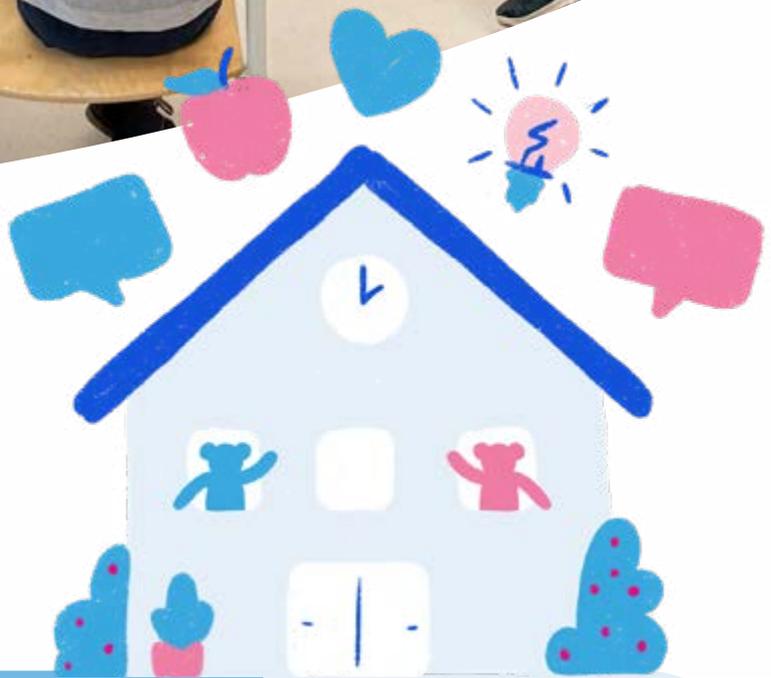
En école maternelle et élémentaire, il s'agit de trois interventions d'une heure, à une semaine d'intervalle. En collège, les interventions se mettent en place de la même façon, à raison de deux interventions d'une durée de deux heures, à deux semaines d'intervalle. Celles-ci sont également assurées par une juriste car les élèves, plus âgés, ont des questions relatives au droit.

En 2023 en Île-de-France, nos interventions dans les classes allant de la moyenne section de maternelle à la 6ème au collège ont représenté 589 séances de prévention.

Même s'il s'agit de prévention, nous sommes très fréquemment amenés à recueillir des révélations d'élèves (1 à 2 par classe en moyenne), ce qui donne lieu à un travail de collaboration entre notre équipe de prévention, notre équipe juridique et les partenaires éducatifs et sociaux qui gravitent autour des enfants concernés.

À la fin de l'année scolaire, il est proposé aux équipes pédagogiques de faire un bilan. Ces réunions nous permettent de recueillir les remarques des professionnels présents en séance, d'envisager la poursuite ou non de ces actions sur l'année suivante et de leur remettre **une mallette de livres accompagnée de fiches de lecture, afin que les enseignants puissent poursuivre les échanges sur ces thèmes avec les élèves.** Les retours recueillis lors des réunions bilan-synthèse, les remarques des enfants ainsi que nos observations nous permettent d'actualiser nos protocoles chaque été, afin que nos activités puissent s'ajuster au mieux aux réalités du terrain et aux évolutions de notre société.

Lors des interventions, nous sommes accompagnés d'animateurs de prévention, qui sont stagiaires psychologues pour la majorité, et parfois par des bénévoles de l'association. Nous les formons au préalable et nous continuons à les superviser tout au long de leur engagement. Nous formons également de nouveaux professionnels assurant des actions de prévention dans d'autres régions, l'idée étant de pouvoir couvrir un plus large territoire et de pouvoir répondre favorablement aux demandes toujours plus nombreuses.



49 établissements scolaires d'Île-de-France et de Rouen dont :

- 12** écoles maternelles
- 34** écoles élémentaires
- 3** collèges

4 747

élèves sensibilisés lors de nos séances de prévention

3

SENSIBILISATION

L'association L'Enfant Bleu s'efforce de maintenir une présence dynamique et impactante sur les réseaux sociaux, ainsi qu'une visibilité significative dans les médias traditionnels tout au long de l'année.

Les chiffres clés de nos réseaux sociaux et les retombées médiatiques sont bien plus que de simples données statistiques : ils reflètent l'étendue de notre audience et l'impact de nos actions. Sur nos plateformes sociales, nous réunissons des communautés engagées qui s'informent et partagent des connaissances primordiales pour lutter contre les maltraitances faites aux enfants. C'est aussi un **lieu d'échanges, de débat et d'appel à l'aide parfois**.

À travers des posts de sensibilisation, des articles, des reportages et des interviews, nous sensibilisons le plus grand nombre et renforçons notre crédibilité en tant qu'acteur majeur dans le domaine de la protection de l'enfance.

Nous constatons une augmentation significative du nombre de nos abonnés, des partages et des interactions sur nos réseaux sociaux. **Ces données attestent de l'intérêt grandissant du public pour nos actions** et plus généralement sur le sujet des violences subies par les enfants.

37.23 K
abonnés
sur les réseaux
(+ 58,97 %)

1.83 M
impressions
sur les réseaux

1920
Publications
sur les réseaux



6 592
ABONNÉS
+ 1757
(+ 36,34 % VS 2022)

621
CONTENUS
(publications, reels, stories)

230.66 K
IMPRESSIONS PUBLICATIONS
(+120,09% VS 2022)



17,19 K
ABONNÉS
+ 984
(+ 6,07 % VS 2022)

285
CONTENUS
(publications, reels, stories)

333,25 K
IMPRESSIONS PUBLICATIONS
(+45,07% VS 2022)



2930
ABONNÉS
+ 546
(+ 22,9 % VS 2022)

724
PUBLICATIONS

298,65 K
IMPRESSIONS PUBLICATIONS



10,52 K
ABONNÉS
+ 6441
(+ 157,91% VS 2022)

255
PUBLICATIONS

704,05 K
IMPRESSIONS PUBLICATIONS

En 2023 200 retombées médias

TF1

LCI



franceinfo:

france•2



Europe 1



RMC
INFO TALK SPORT

RTL

SUD
RADIO

20
minutes

LA CROIX

LE FIGARO

Le Monde

Le Parisien



ouest
france 

L'EXPRESS

L'OBSS

Le Point

ELLE

Femme
Actuelle

LE JOURNAL DES
FEMMES

marie claire

aufeminin

MADMOISELLE

Milk

PARENTS

PAROLE DE
MAMANS

enfant

Ateliers de sensibilisation à destination des entreprises

Parce que la protection des enfants réside également dans la mobilisation et la vigilance de tous, la sensibilisation tient une part importante dans les actions de L'Enfant Bleu.

Ainsi, nous proposons désormais un tout nouveau format de sensibilisation **à destination des entreprises et de leurs salariés**.

Grâce à une série d'ateliers thématiques, l'association souhaite informer, sensibiliser et outiller les participants à différentes problématiques liées à la protection de l'enfance et au bien-être des enfants.

Animée par les professionnels de l'association L'Enfant Bleu, chaque session abordera des thèmes spécifiques liés à la lutte contre les mal-

traitements faites aux enfants, tels que les signes et symptômes, les conséquences à long terme, les obligations légales, les actions à entreprendre en cas de suspicion, et les ressources disponibles pour aborder ces notions avec les plus jeunes.

En sensibilisant les salariés des entreprises à la maltraitance faites aux enfants, **nous visons à renforcer la capacité de la société à reconnaître et à prévenir cette problématique**, ainsi qu'à encourager une prise de conscience collective et une action concertée pour protéger les enfants vulnérables.

Ce programme de sensibilisation a été lancé en novembre 2023, nous avons ainsi pu intervenir dans les structures de deux de nos mécènes : Adobe et la Deutsch Bank.

Thèmes des ateliers :

- L'enfant et le numérique, un nouveau défi.
- Comment aider un enfant victime de maltraitance ?
- Le développement de l'enfant et l'importance de la communication avec nos enfants.
- La protection de l'enfance en France et les propositions de l'association.



Nouvelle campagne de sensibilisation innovante : « *La Folle aventure du doudou d'Emma* »

À l'occasion des vacances d'été, l'association L'Enfant Bleu et son partenaire Havas Play ont souhaité sensibiliser aux risques du « sharenting » en proposant pour la première fois un livre jeunesse cachant un message de prévention pour les parents.

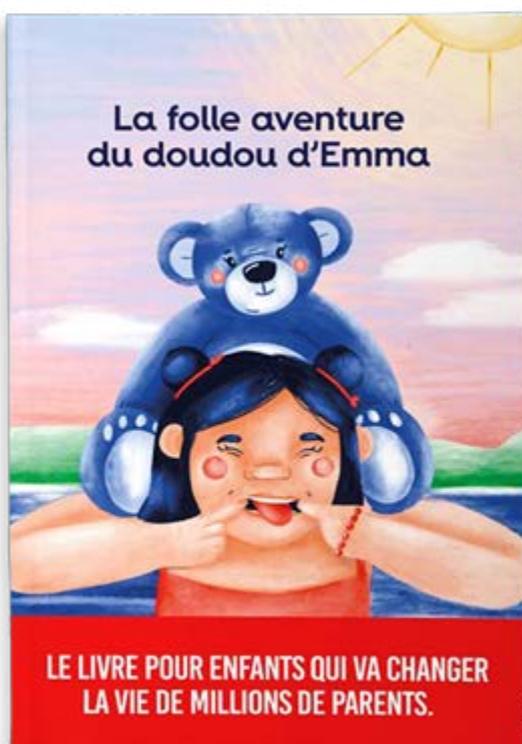
De plus en plus de parents partagent des photos de leurs enfants sur les réseaux sociaux. Cette pratique du sharenting – contraction de deux mots anglais sharing (partager) et parenting (parentalité) – n'est pas sans risques : **50% des photos publiées sur les forums pédopornographiques sont en effet des clichés pris par les parents et partagés publiquement sur leurs réseaux sociaux** ^[1].

Ce livre, destiné à être lu aux jeunes enfants par leurs parents, raconte l'histoire du doudou d'Emma. Un doudou si mignon que la maman d'Emma ne peut s'empêcher de le prendre en photo et de le partager sur ses réseaux sociaux. Le cliché va alors faire le tour du monde et tomber entre de drôles de mains : les fans de doudous. La fin de l'histoire invite les parents à une relecture personnelle sous un nouvel angle, en remplaçant mentalement la photo du doudou par celle de leur enfant.

^[1] National Center for Missing and Exploited Children, 2020



23/05/2023 - Rencontre parents/enfants à la FNAC





Les fans de doudous deviennent alors des pédocriminels sévissant sur les réseaux sociaux afin de récupérer un maximum d'images d'enfants pour alimenter des sites pédopornographiques.

En incitant les parents à réfléchir à leurs propres pratiques numériques, ce livre vise à les sensibiliser aux risques réels associés au partage excessif d'images d'enfant en ligne. L'association a souhaité un format pédagogique pour éclairer sur cette pratique numérique devenue omniprésente et porter le message suivant : vous pouvez éviter les dangers des réseaux pédocriminels en faisant attention à ce que vous publiez sur les réseaux sociaux.

Une réalité à laquelle L'Enfant Bleu souhaite alerter en renvoyant les parents lecteurs de l'histoire vers une page dédiée sur www.enfantbleu.org, afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques numériques.

Pour toucher le plus grand nombre de Français, **une campagne nationale permettra de faire découvrir « La Folle aventure du doudou d'Emma », téléchargeable gratuitement en format e-book et consultable sur tablettes et smartphones.** Cette campagne, qui débutait en juillet dernier, était par ailleurs portée par un plan média gracieux à Paris et en région (affichage urbain et digital en gare et en supermarchés).

Un grand merci aux équipes d'Havas Play et Havas Edition ainsi que l'illustratrice Chloé Mencarelli pour la réalisation de ce très beau livre.

Au moment de la rédaction de ce rapport, cette campagne avait d'ores et déjà remporté trois Prix :



Campagne nationale de sensibilisation contre les violences sexuelles faites aux enfants



Toutes les 3 minutes, un enfant est victime d'inceste, de viol ou d'agression sexuelle.

Ce chiffre choc est le point de départ de la campagne nationale #BrisonsLeSilence, qui vise à marquer les esprits et à provoquer une prise de conscience collective sur les violences sexuelles, "un secret bien trop gardé".

L'association **L'Enfant Bleu** a apporté sa contribution à la création de cette campagne nationale qui était diffusée sur toutes les grandes chaînes nationales le 6 octobre dernier.

Par ailleurs, en réponse à l'appel du gouvernement, l'association **L'Enfant Bleu** était mobilisée aux côtés du numéro d'urgence **119 Allô Enfance en danger** afin de faire face à l'afflux d'appels.



Nos interventions de sensibilisation 2023

Forum InCyber North America 2023

Les 25 et 26 octobre dernier, au Forum InCyber North America 2023 à Montréal, nous avons partagé notre vision globale de la protection de l'enfance et la nécessité des collaborations transatlantiques. Lors de la conférence pour laquelle l'association avait carte blanche, Laura Morin, directrice nationale de l'association, a mis en avant nos initiatives de prévention, notamment la campagne sur le sharenting et la publication du livre "La Folle Histoire du Doudou d'Emma" en partenariat avec Havas Play. **Nous avons également pu inviter l'association Point de contact** à présenter son travail de retrait des contenus illicites en ligne.

CinéPsyché : projection du film « Les Chatouilles » suivi d'un échange avec les spectateurs

C'est dans une idée d'inclusion et de promotion de la santé mentale que le service Prévention-Santé de la ville de Rueil-Malmaison a créé le cycle de projection « CinéPsyché ». Pour le mois d'octobre, le choix du Conseil local de santé mentale s'est porté sur les violences sexuelles faites aux enfants.

Ainsi à l'issue de la projection du film « Les Chatouilles » d'Andrea Bescond, la directrice nationale de L'Enfant Bleu répondait aux côtés de l'association Caméléon aux questions des spectateurs.



Colloque sur l'impact des violences conjugales sur les enfants de la ville de Mitry Mory

Le 30 novembre dernier, la ville de Mitry-Mory organisait un colloque traitant de l'impact des violences conjugales sur les enfants. A cette occasion, l'une de nos juristes intervenait auprès d'une maîtresse de conférence, d'une avocate, de la cheffe de l'unité d'accueil pédiatrique des enfants en danger et d'une chargée de mission de l'observatoire francilien des violences faites aux femmes. **Cette matinée d'échange et de sensibilisation s'adressait aux professionnels** (Caf, services municipaux, Maison départementale des solidarités, Police nationale...).

Dîner - conférence du journal L'ADN

L'association L'Enfant Bleu était invitée à intervenir lors d'une conférence organisée par le média L'ADN à l'occasion de la publication de leur revue "Enfants à vendre", résultat d'une enquête autour de la question : "Qu'a fait Internet de nos enfants ?".

Lors de cette conférence puis du dîner, Laura Morin, directrice nationale de l'association, a pu partager son expertise sur les risques liés à Internet pour les mineurs aux côtés de Justine Atlan, directrice générale de l'association E-Enfance.



4

Nos actions de **PLAIDOYER**

Commission juridique

Animée par les juristes de l'association, la commission juridique se compose des avocats représentant l'association dans des dossiers de constitution de partie civile, ainsi que de la présidente, de la directrice nationale, des directeurs d'antennes et du secrétaire général de l'association.

Le rôle de la commission est de contribuer à l'amélioration du droit des victimes et de la protection de l'enfance. Les sujets abordés sont en lien avec l'actualité juridique : réformes, révisions du droit, projets et propositions de loi en cours. Elle évoque également les affaires dans

lesquelles l'association s'est constituée partie civile et les dysfonctionnements institutionnels constatés dans les procès.

Ces constats permettent d'aborder les problèmes et limites posés par notre droit et d'envisager des pistes d'amélioration.

Lors de ses réunions en 2023, la commission juridique de L'Enfant Bleu s'est attachée à finaliser les propositions en vue de la rédaction d'un livre blanc II, suite logique et nécessaire du livre blanc paru en 2016.

2^e édition de notre Livre blanc

" 23 propositions pour agir vite et mieux en matière de protection des enfants contre la maltraitance "

À l'approche de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant du 20 novembre, notre association présentait, sept ans après son premier ouvrage, un nouveau Livre blanc visant à renforcer la protection des enfants maltraités.

Fruit de plus d'un an de travail mené par les professionnels de l'association et notre commission juridique, il est nourri par notre travail tout au long de l'année auprès des victimes (33 000 accompagnées depuis 1989), des nombreuses constitutions de partie civile dans des procès ayant trait à des faits de maltraitance, mais aussi de son travail de plaidoyer au plus près des pouvoirs publics concernés.

Nous avons également souhaité y donner la parole à différents experts et personnalités publiques reconnues pour leur mobilisation :

- Préface : Monsieur Adrien Taquet, ancien Secrétaire d'Etat à l'Enfance et aux familles (2019 - 2022) et ancien député des Hauts-de-Seine

- Interview : Docteur Anne-Pascale Michard Lenoir, médecin pédiatre

- Interview : Madame Blandine Mallevaey, enseignant chercheur

- Interview : gendarmes formateurs au CNFPJ

Ce deuxième Livre blanc soumet 23 propositions pour agir à tous les niveaux de la protection de l'enfance. Il s'agit d'en faire un enjeu majeur, au cœur des attentions du pays des Droits de l'Homme.

Le 8 novembre, la présidente et la directrice nationale ont pu remettre le Livre Blanc à Gabriel Attal, alors ministre de l'Education nationale et à Charlotte Caubel, Secrétaire d'Etat à l'Enfance, en présence de nombreux parlementaires. Suite à cette présentation, des avancées législatives ont été initiées. Le sénateur Xavier Lacovelli a récemment porté un amendement au Sénat, proposant la création d'un référent national pour le Fichier Judiciaire Automatisé des auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes (FIJASV).



AVANT :

Sensibiliser à la maltraitance

Multiplier les actions de prévention et de sensibilisation des violences faites aux enfants au sein des établissements scolaires et auprès du grand public

Chaque année, L'Enfant Bleu mène des actions de prévention au sein d'établissements scolaires afin d'expliquer aux mineurs ce que sont les violences et les dangers auxquels ils peuvent être exposés, dans la vie physique ou en ligne. **La loi rend obligatoire au moins une séance de sensibilisation à l'enfance maltraitée, mais cette disposition est peu appliquée** par les chefs d'établissement faute de moyens. **L'association demande que ces séances puissent se tenir dans chaque établissement en France** et qu'un contrôle soit opéré par les institutions.

L'information du grand public est également un levier important dans la lutte contre les violences faites aux enfants. L'Enfant Bleu réalise régulièrement des campagnes de sensibilisation à destination du grand public afin d'inciter à agir contre la maltraitance ou alerter sur les conséquences des comportements parentaux sur les enfants. **L'association demande que des fonds publics soient alloués pour financer des campagnes médias plus régulièrement.**



PENDANT :

Agir vite

Ne plus engager la responsabilité d'un médecin réalisant un signalement d'enfant en danger

La loi permet aux médecins de **lever le secret professionnel** pour signaler une situation de danger pour un enfant. Toutefois, l'association constate que l'Ordre des médecins peut tout de même engager des poursuites ordinales à l'encontre de ses membres. Ces poursuites, qui peuvent donner lieu à des **sanctions discipli-**

naires lourdes, dissuadent certains médecins de signaler les dangers. **L'association demande à ce que soit inscrite dans le code pénal, l'interdiction de poursuites ordinales en cas de levée du secret médical pour suspicions de maltraitements sur un enfant.**

Créer un fichier national des informations préoccupantes et des signalements judiciaires

Dès 2016, l'association pointait la nécessité de **créer un système centralisé des informations préoccupantes et des signalements judiciaires**. Cette demande n'a jamais été suivie d'effet et représente une priorité absolue pour L'Enfant Bleu. **L'harmonisation au plan national de toutes les procédures liées à la protection de l'enfance** est une mesure essentielle pour une prise en charge rapide et efficace des mineurs en danger : pour que chaque enfant puisse être suivi et protégé où qu'il réside, et

même si la famille a déménagé dans un autre département.

L'association préconise également que la durée de conservation des données ne soit pas inférieure à cinq ans, alors que les informations préoccupantes sont actuellement conservées deux ans ou cinq ans pour les mineurs ayant fait l'objet d'une mesure de protection en milieu ouvert ou d'un placement.

Disposer d'un référent au niveau national pour contrôler le profil d'un candidat lors d'un recrutement

Le Fichier Judiciaire national Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles et Violentes (FIJ AISV) recense les personnes majeures ou mineures condamnées pour certaines infractions sexuelles et/ou violentes. Il est actuellement accessible aux autorités judiciaires, aux officiers de police judiciaire, préfets et agents habilités de certaines administrations en matière de recrutement à certains emplois, agents habilités d'un greffe pénitentiaire pour le suivi des obligations d'une personne fichée.

L'association demande la création d'un référent national, pour permettre à tout employeur, public ou privé, exerçant au contact des enfants, de le solliciter dans le cadre d'une embauche, d'un renouvellement de contrat ou d'une charte de bénévolat afin de vérifier si la personne fait l'objet d'une inscription au FIJ AISV. Ce référent aurait également la possibilité d'alerter les employeurs le cas échéant.

APRÈS :

Accompagner les victimes et poursuivre les agresseurs

Garantir une prise en charge psychothérapeutique gratuite aux enfants victimes de maltraitances

L'association milite depuis longtemps pour que tout enfant victime de maltraitances bénéficie d'une prise en charge psychothérapeutique gratuite et adaptée.

En effet, accéder à un thérapeute relève aujourd'hui du parcours du combattant tant les listes d'attente des centres médico-psychopédagogiques sont longues, et tant il peut être coûteux d'être suivi en libéral.

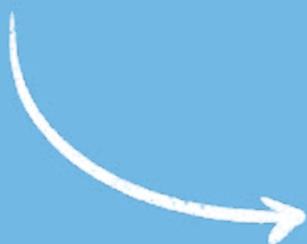
Pour pallier cette carence, des associations telles que L'Enfant Bleu, sont **en capacité d'accompagner gratuitement les victimes, grâce à des psychologues spécialement formés au psychotraumatisme**. Pour autant, elles ne disposent pas des **fonds et financements nécessaires pour augmenter leur capacité de prise en charge**.

Ouvrir une enquête pénale sous trois mois à compter du dépôt de plainte d'une victime mineure

À compter de son dépôt de plainte, une victime ne sait jamais sous quel délai elle sera recontactée. L'Enfant Bleu constate bien trop souvent l'extrême longueur des enquêtes et parfois même la non réponse aux plaintes des victimes, aggravant ainsi leur souffrance.

Ces délais de réponse peuvent conduire à une fragilisation de l'état psychologique des victimes et compromettre la procédure tant la parole d'un enfant est complexe à saisir et les

éléments de preuves tendent à disparaître avec le temps. Ainsi **l'association demande à ce qu'une enquête soit ouverte dans les trois mois suivant le dépôt de plainte, et qu'elle soit accompagnée systématiquement de l'audition de la victime et d'une recherche de preuves** sur sa personne, notamment par la réalisation d'une expertise psychologique et d'éventuelles expertises médicales.

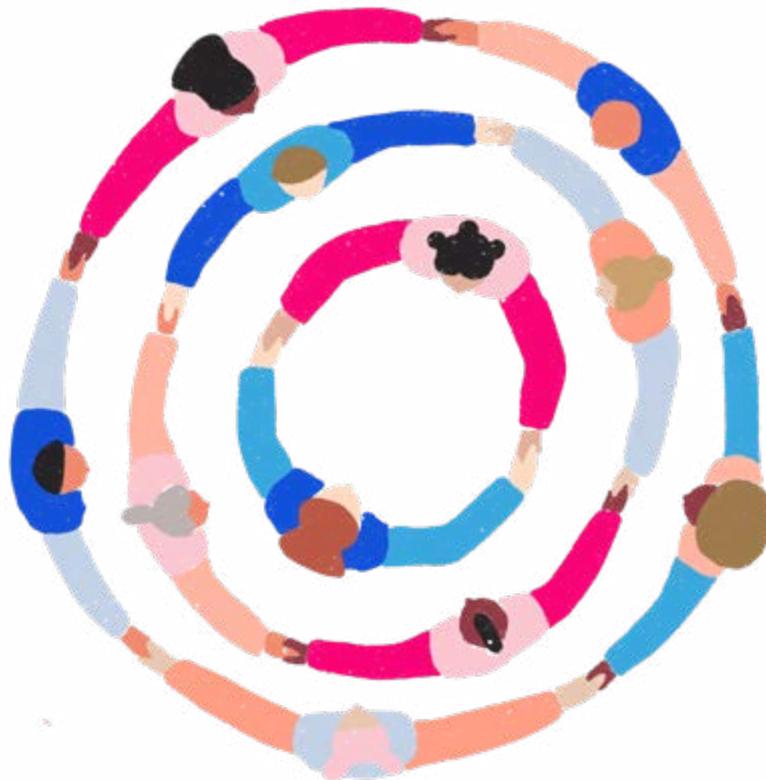


Notre Livre blanc est disponible en téléchargement sur
www.enfantbleu.org/association/livre-blanc

Journée internationale des droits de l'enfant : la Première ministre en visite à L'Enfant Bleu

Le 20 novembre 2023, la visite de nos locaux situés à Issy-Les-Moulineaux par la Première Ministre Elisabeth Borne et Charlotte Caubel a été un moment clé, illustrant la portée de notre plaidoyer pour la protection de l'enfance.

L'occasion d'échanger, avec nos marraines, bénévoles et professionnels, sur nos actions et de partager les propositions phares de notre Livre Blanc II.



Les rencontres institutionnelles de L'Enfant Bleu au service du plaidoyer

15 février 2023

Audition commission des lois de l'assemblée nationale

En février dernier, **Isabelle Debré, présidente, et l'une des juristes de l'association était auditionnée en commission des lois au sujet de la proposition de loi de Madame la députée Isabelle Santiago**. Reconnue comme association de terrain, il s'agissait de mobiliser notre expertise et donner un avis sur cette proposition de loi portant sur la possibilité du retrait de l'autorité parentale en cas de condamnation d'un parent pour violence sur l'enfant ou au sein du couple.

Le 18 mars 2024 la loi Santiago a été adoptée :

- Un parent poursuivi pour crime contre l'autre parent ou pour crime ou agression sexuelle sur son enfant verra ses droits de visite et d'hébergement et son exercice de l'autorité parentale immédiatement suspendus durant l'entière durée de la procédure judiciaire.

- En cas de condamnation pour ces mêmes infractions, le parent se verra retirer totalement son autorité parentale sauf décision spécialement motivée.

11 avril 2023

Audition au Sénat

Audition au Sénat "Application des lois Protection de l'enfance". La commission des affaires sociales mène une mission relative à l'application des lois réformant la protection de l'enfance des 5 mars 2007, 14 mars 2016 et 7 février 2022. C'est dans ce cadre que l'association L'Enfant Bleu a été entendue au Sénat par M. Bernard Bonne, rapporteur pour la commission.

26 au 28 juin 2023

Réunions de travail

Isabelle Debré, présidente de L'Enfant Bleu, et Laura Morin, directrice nationale, participaient à plusieurs réunions de travail à la **Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)** aux côtés d'un ensemble d'associations engagées.

Notre association a ainsi pu apporter sa contribution à l'élaboration du plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2024 - 2027, initié par le Secrétariat d'Etat chargé de l'Enfance.

4 juillet 2023

Audition CNCDH

Audition à la **Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)**, accréditée auprès des Nations Unies. L'association L'Enfant Bleu a été interrogée

sur le sujet des morts violentes d'enfants dans le cercle familial ou dans le cadre d'un placement.

Reprenant la proposition numéro 20 de notre livre blanc II, l'association propose dans l'avis qu'elle a rendu de raisonner comme en matière de meurtre par empoisonnement. En droit pénal français, tous les meurtres supposent la mort de la victime. Mais l'empoisonnement constitue un crime dit formel. Si certaines victimes de ce crime meurent brutalement, d'autres peuvent mettre des mois à mourir et d'autres encore échapper à la mort. C'est pourquoi, s'inspirant mot à mot de la définition légale de l'empoisonnement, la CNCDH propose de définir cette nouvelle incrimination comme le fait, pour un ascendant ou une personne ayant autorité, d'attenter à la vie d'un nourrisson par l'emploi de secouements de nature à donner la mort. **En transformant le meurtre du nourrisson par secouement en un attentat à la vie, les auteurs de ce crime seraient considérés pénalement de la même manière, que l'enfant décède ou non.**

5 juillet 2023

Rencontre organisée par le GIP Enfance Protégée

L'association participait à la **rencontre organisée par la présidente du GIP Enfance Protégée, Florence Dabin**, pour échanger sur la collaboration et les attentes des associations membres. Nous avons notamment souligné l'importance du 119 et des moyens nécessaires pour répondre aux nombreux appels.

13 septembre 2023

Audition commission d'enquête violences dans le sport

Aux côtés du CVM et de la Voix de l'enfant, l'Association L'Enfant Bleu - Enfance Maltraitée a été auditionnée par la **Commission d'enquête relative à l'identification des défaillances de fonctionnement au sein des fédérations françaises de sport, du mouvement sportif et des organismes de gouvernance du monde sportif.**

22 novembre 2023

Prise de parole lors d'un colloque à l'Assemblée nationale

Dans le cadre de la Journée internationale des droits de l'enfant, la délégation des droits des enfants de l'Assemblée nationale organisait la Semaine des droits de l'enfant. A cette occasion, Laura Morin, directrice nationale de l'association, prenait la parole lors du colloque **« Les violences faites aux enfants dans le sport à l'aune des jeux olympiques et paralympiques de 2024 »**

Constitutions partie civile

Affaire Yanis (2 ans)

Avocate de l'association : M^e Laurence MICALLEF-NAPOLY
Cour d'Assises de Douai du 9 au 24 janvier 2023
(1^{ère} instance)

Cet enfant de 2 ans dans le coma, avait été emmené à l'hôpital par sa mère le 18 décembre 2018. Il en est sorti trois semaines après. L'enfant avait été confié à un couple d'amis par sa mère pendant plusieurs jours. Lors de nombreux épisodes de violences, sur fond de soirées alcoolisées, l'enfant aurait été victime d'actes de tortures et de barbaries.

Le couple chez qui l'enfant avait été déposé était connu des services sociaux. Ils avaient récemment regagné le Nord de la France après avoir fait l'objet de plusieurs signalements concernant leurs 5 filles dans le Lot.

Dans cette affaire, six personnes dont la mère, la marraine de Yanis, son compagnon et 3 autres adultes sont poursuivis pour acte de torture et de barbarie.

Devant la Cour d'Assises de Douai, les auteurs de ces infractions ont été condamnés à des peines allant de 4 à 20 ans de réclusion criminelle, toutes assorties de suivi socio-judiciaire. La mère de l'enfant a été condamnée à 4 ans de prison, pour avoir commis des violences sur Yanis et son frère avant les faits. Elle a également été déclarée coupable de soustraction à ses obligations légales pour avoir confié Yanis à d'autres adultes et ne pas avoir dénoncé les faits très graves dont l'enfant a été victime. L'autorité parentale lui a été retirée.

L'association pointe deux points sensibles dans ce dossier : des manquements de la part de la police et du parquet, et des carences du système de protection de l'enfance concernant le couple auquel Yanis a

été confié. En effet, de nombreux faisceaux d'alerte auraient dû davantage mobiliser les services de police et sociaux sur les dangers qui pesaient sur Yanis, aussi bien au sein de la cellule familiale que dans l'entourage proche.

Affaire des 10 enfants de Noyelles-sous-Lens

Avocate de l'association : M^e Véronique BOULAY
Tribunal Correctionnel de Béthune le 24 janvier 2023
(1^{ère} instance)

L'affaire débute le 30 août 2022 avec l'interpellation d'un couple à Noyelles-Sous-Lens. L'aîné de la fratrie, un jeune homme de 24 ans, a contacté les services sociaux pour dénoncer les mauvais traitements et les violences répétées commises par ses parents sur lui ainsi que ses neuf frères et sœurs, âgés entre 21 ans et 4 mois. Les sept enfants encore mineurs de la fratrie ont été immédiatement placés sur ordre du procureur de la République.

Les parents étaient poursuivis pour « soustraction par ascendant aux obligations légales » et « violences sur mineur de 15 ans par ascendant ». Ils ont été reconnus

coupables de l'ensemble des faits, exceptés des violences physiques au préjudice de trois de leurs enfants. Ils ont été condamnés à deux ans de sursis probatoire avec des obligations de soins, d'indemnisation et de travail. L'autorité parentale n'a pas été retirée.

L'association partie civile dans cette affaire a questionné l'efficacité du suivi par l'aide sociale, étant donné que la famille était connue dès 2013 avec la transmission de plusieurs informations préoccupantes. De plus, bien que des visites des services sociaux au domicile aient été organisées, les parents étant avertis à l'avance, il était impossible d'évaluer le danger de la situation. Conformément à ses demandes formulées dès 2016 dans son Livre blanc, l'association a plaidé pour que les services sociaux procèdent à des visites inopinées au domicile des parents lorsque la situation familiale est inquiétante. Elle a également insisté sur la nécessité d'une transmission systématique au Procureur de la République pour saisine du juge des enfants lorsqu'un accompagnement éducatif administratif n'est pas possible.

Affaire Vanille (1 an)

Avocat de l'association : M^e Jean-Christophe BOYER
Cour d'Assises du Maine et Loire du 6 au 8 février 2023
(1^{ère} instance)

Le 7 février 2020, la police d'Angers est informée du départ de Madame et de sa fille Vanille âgée d'un an, du Centre maternel l'Îlot familles. Le lendemain, la mère est interpellée seule et avoue avoir tué sa fille et les détails de son geste. Les policiers retrouvent le corps de l'enfant le 9 février 2020.

La mère est poursuivie pour meurtre. La cour a suivi les réquisitions de l'avocat général et la mère a été condamnée à la réclusion criminelle à perpétuité avec 22 ans de sûreté. Elle a interjeté appel de cette décision.

S'il ne semble pas y avoir de dysfonctionnement majeur des institutions et des services sociaux dans ce dossier. L'Enfant Bleu s'est constituée partie civile dans cette affaire pour rappeler l'importance d'agir sur la prévention des violences. Les mesures d'accompagnement auprès des parents sont essentielles mais si elles sont insuffisantes pour faire cesser la situation de danger, une mesure de placement de l'enfant doit pouvoir être mise en place.

Affaire Ciara (13 mois)

**Avocat de l'association : M^e Jean-Christophe BOYER
Cour d'Assises du Gers du 27 au 31 mars 2023 (Appel)**

Le 5 décembre 2018, Ciara, âgée de 13 mois, décédait des suites de violences ayant conduit à un arrêt cardiaque. La mère et le beau-père de l'enfant étaient poursuivis pour violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner sur "mineur de 15 ans par ascendant ou personne ayant autorité sur la victime".

En première instance la mère de l'enfant a été reconnue coupable des faits précités et condamnée à 20 ans de réclusion criminelle et le beau-père a été acquitté. La mère et l'avocat général ont interjeté appel. Dans le cadre de l'appel, la mère a de nouveau été reconnue coupable et condamnée à la même peine qu'en première instance et le beau-père a été acquitté.

L'association est une nouvelle fois présente pour pointer les défaillances en matière d'information, de coordination et de prise de décision au niveau des services sociaux et de l'institution judiciaire. En effet, alors que le juge des enfants avait ordonné une mesure judiciaire d'investigation éducative suite au refus répété d'aide à domicile, le juge aux affaires familiales a rétabli un droit de visite et d'hébergement au profit de la mère.

Cette affaire a amené l'association à formuler une proposition dans son Livre Blanc 2023, visant à rendre obligatoire la transmission des dossiers d'assistance éducative au juge aux affaires familiales.

Affaire des trois enfants de l'Isère

**Avocate de l'association : M^e Sidonie LEBLANC
Tribunal correctionnel de Bourgoin-Jallieu
du 22 au 24 mars 2023 (1^{ère} instance)**

Entre 2015 et 2018, trois enfants âgés à l'époque de 4,7 et 10 ans ont vécu dans un contexte d'inceste résultant de viols et d'agressions sexuelles que leur faisaient subir leur mère et son nouveau compagnon, mais également des abus sexuels infligés par huit membres de la famille et des amis.

La mère et le beau-père ont déjà été condamnés par la Cour criminelle de l'Isère à 10 ans de réclusion criminelle pour les viols commis à l'encontre des enfants. Les autres membres de la famille et les amis étaient quant à eux poursuivis devant le tribunal correctionnel pour des faits de nature délictuelle. Ils ont tous été reconnus coupables et condamnés à des peines différentes en fonction des faits, allant de six mois de prison avec sursis à quatre ans de prison. La tante avait fait appel de sa condamnation avant de se désister.

L'association est une nouvelle fois présente dans la suite de cette affaire. Elle rappelle que la situation dysfonctionnelle de la famille était connue des services sociaux depuis plusieurs années avant qu'un placement des enfants intervienne. Dans cette affaire, c'est lorsqu'ils se sont sentis en sécurité que les enfants ont enfin pu dénoncer les mauvais traitements qu'ils subissaient de la part des adultes de leur entourage. Par ailleurs, l'association rappelle qu'il est essentiel d'améliorer le recueil de la parole des enfants et sa prise en considération.

Affaire Mathéis (3 mois)

**Avocate de l'association : M^e Camille DI TELLA
Cour d'Assises de Limoges du 16 au 20 octobre 2023
(1^{ère} instance)**

Le jeune Mathéis âgé de trois mois est décédé dans la nuit du 26 au 27 février 2020 à Saint Yrieix La Perche. L'enfant présentait notamment deux fractures du crâne et des hématomes cérébraux et crâniens. Ses parents ont été mis en examen des chefs d'homicide volontaire, de violences habituelles et de modification de l'état d'un crime.

La situation de l'enfant et de ses parents avait fait l'objet de nombreux signalements et la famille bénéficiait d'un suivi hebdomadaire à la PMI. Malgré ce suivi, l'enfant est décédé. L'association est intervenue à la demande d'une avocate qui n'est pas partie à l'affaire, car aucune partie civile ne représentait l'enfant du fait de son décès.

Présente au procès à la Cour d'Assises de Limoges, Me DI TELLA a pu notamment soulever les interrogations autour de l'opportunité d'avoir laissé l'enfant aux côtés de ses parents dans une telle situation de précarité et de consommations addictives.

Affaire Daouda (6 ans)

**Avocate de l'association : M^e Véronique BOULAY
Cour d'Assises d'Evry du 28 novembre au 1er décembre 2023 (Appel)**

Le 27 mars 2020, Daouda, jeune garçon de 6 ans, subissait de lourdes violences physiques commises par son père pour ne pas avoir fait ses devoirs correctement. Deux jours plus tard, il décédait des suites de ses blessures.

Le père de l'enfant a été condamné à 16 ans de réclusion criminelle ainsi qu'à un suivi socio-judiciaire avec une injonction de soin pendant 2 ans. De plus, la juridiction s'est prononcée sur le retrait total de l'autorité parentale s'agissant des autres enfants mineurs.

En appel auprès de la Cour d'Assises de l'Essonne, la peine de 16 années de réclusion criminelle a été confirmée. Le père de l'enfant a vu sa peine de suivi socio-judiciaire augmenter, passant à 5 ans, avec injonction de soins et interdiction de paraître au domicile des enfants mineurs. Le retrait total d'autorité parentale a été confirmé.

S'il ne semble pas y avoir de dysfonctionnement majeur des institutions dans ce dossier, l'association a estimé qu'elle avait toute sa place au sein de ce procès, notamment pour rappeler que les violences intrafamiliales sont interdites par la loi et que l'Etat doit renforcer les moyens dévolus aux actions de prévention qui permettent de sauver les enfants en leur donnant la parole.

Plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2023-2027

À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant de novembre dernier, Madame Elisabeth Borne, Première ministre et Madame Charlotte Caubel, Secrétaire d'Etat chargée de l'enfance, présentaient le plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2023 -2027.

À l'issue d'un comité interministériel et **après 3 jours de consultation des associations, dont L'Enfant Bleu**, ce nouveau plan marque 6 grands objectifs :

- Protéger les enfants et promouvoir des actions bien traitantes
- Prévenir le passage à l'acte et la récurrence
- Améliorer la prise en charge des enfants victimes
- Soutenir les parents, sensibiliser et mobiliser la société civile
- Outiller et soutenir les professionnels
- Développer les données et les connaissances pour améliorer la prévention des violences et la protection des enfants

Ce plan s'adresse à l'ensemble de la société (enfants, parents, professionnels et citoyens) et porte une attention particulière **aux enfants en situation de handicap**, particulièrement exposés aux violences, pour lesquels toutes les actions de ce nouveau plan sont adaptées et renforcées ; ainsi qu'**aux enfants qui résident dans les territoires ultra-marins**, davantage exposés aux violences physiques, sexuelles et psychologiques que ceux de la métropole.

RÉSUMÉ DES MESURES

PROTÉGER LES ENFANTS	1	Renforcer l'éducation à la vie sexuelle à l'école et dans les lieux de vie des enfants
	2	Renforcer la qualité de l'accueil téléphonique et numérique du Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger (SNATED)
	3	Soutenir les actions associatives visant à lutter contre les violences faites aux enfants dont les violences entre enfants
	4	Mieux accompagner et protéger les enfants hébergés à l'hôtel
	5	Lutter contre les maltraitements dans les structures qui accueillent les enfants
	6	Réalisation d'un schéma-cible de signalement et de suivi des suspicions de maltraitance dans les modes d'accueil du jeune enfant
PRÉVENIR LE PASSAGE À L'ACTE ET LA RÉCURRENCE	7	Mettre en place un dispositif automatisé de contrôle des antécédents judiciaires des professionnels et bénévoles intervenant dans l'accueil du jeune enfant et la protection de l'enfance
	8	Poursuivre et renforcer le traitement des signalements et les enquêtes pour des faits de violences sexistes et sexuelles dans le sport
	9	Mettre à disposition de tout citoyen un formulaire numérique de signalement des faits de pédocriminalité commis à l'étranger
	10	Remobiliser et renforcer la campagne STOP, service téléphonique d'orientation et de prévention et organiser une audition publique sur le sujet des mineurs auteurs d'infractions sexuelles
AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS VICTIMES	11	Créer des Unités d'Accueil Pédiatriques Enfants en Danger (UAPED) supplémentaires pour atteindre une UAPED par juridiction
	12	Réviser le statut et les modalités d'exercice de l'administrateur ad hoc
	13	Améliorer le parcours des enfants victimes
SOUTENIR LES PARENTS, SENSIBILISER ET MOBILISER LA SOCIÉTÉ CIVILE	14	Soutenir les parents à tous les âges de la vie des enfants
	15	Développer chaque année des campagnes de lutte contre les violences
OUTILLER ET SOUTENIR LES PROFESSIONNELS	16	Création de 10 postes de délégués départementaux au sein des territoires expérimentant un comité départemental pour la protection de l'enfance
	17	Renforcer les formations et sensibilisations au repérage et signalement des situations de violences faites aux enfants pour les professionnels intervenant auprès d'enfants
	18	Renforcer la mission d'appui du groupement d'intérêt public France Enfance Protégée à l'attention des professionnels
	19	Garantir l'obligation de protection des professionnels de la santé signalant des situations de violences faites aux enfants
DÉVELOPPER LES DONNÉES ET LES CONNAISSANCES POUR AMÉLIORER LA PRÉVENTION DES VIOLENCES ET LA PROTECTION DES ENFANTS	20	Réaliser plusieurs recherches sur les violences faites aux enfants
	21	Améliorer les transmissions d'information entre les cellules de recueil et de traitement des informations préoccupantes (CRIP) et le 119
	22	Bénéficier de données en vue d'une meilleure prévention des infanticides



Rapport **FINANCIER**

Charges d'exploitation : 1 014 576 €

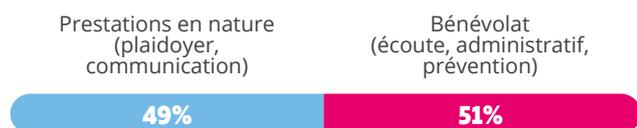
En 2023, l'association a poursuivi son développement. Nos charges d'exploitation ont donc logiquement augmenté de 21 % afin de mieux répondre aux attentes des victimes.

Nous avons ainsi suivi notre plan de développement :

- **Poursuite du développement de l'antenne Isère** qui est toujours plus sollicitée chaque mois
- **Ouverture de la ligne d'écoute de l'antenne PACA** au mois d'avril 2024
- Poursuite du **développement de nos intervention au sein des établissements scolaires** (+10% par rapport à 2022 et + 30 % par rapport à 2021)
- **Lancement de l'édition 2023 de notre Livre blanc** présentant 23 propositions relatives au renforcement de la protection de l'enfance

Valorisation du bénévolat, des prestations et des biens offerts : 176 001 €

Origines

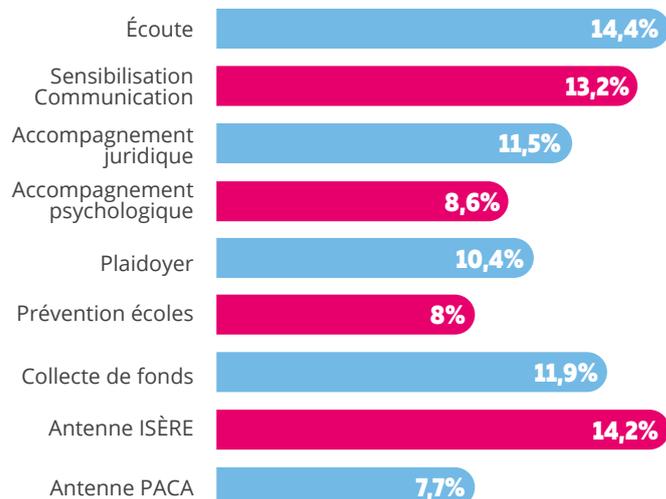


Destinations



L'Enfant Bleu ne pourrait mener à bien ses missions sans ses bénévoles et le soutien de ses mécènes. **L'ensemble de ces contributions gratuites représentent en effet 15 % de notre budget.**

Répartition des dépenses



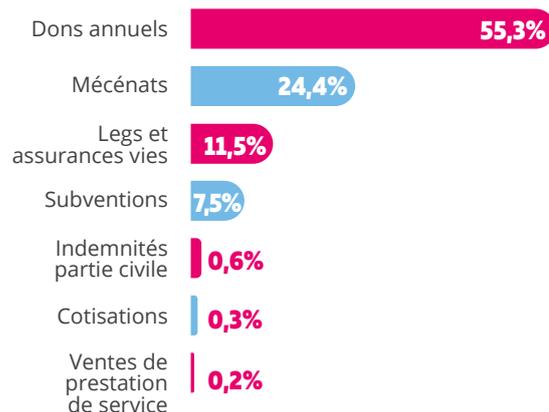
Produits d'exploitation : 954 814 €

79,7 % de nos ressources (en progression de 8,5 point) proviennent des donateurs particuliers et des entreprises. Nous tenons à les remercier pour leur fidélité.

Les subventions (7,5 %), accordées principalement par l'Etat (Direction Générale de la Cohésion sociale) ou par les collectivités locales, nous ont permis de financer en partie nos programmes de prévention (entièrement gratuits pour les établissements scolaires) ainsi que l'accompagnement juridique et psychologique des victimes de maltraitance.

Une profonde pensée aux donateurs qui nous ont désigné dans leurs successions sous forme de legs et assurance-vie (11,5 %).

Sources de financement



EXTRAIT DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Exercice clos le 31 décembre 2023 -

Déficit d'exploitation : 54 699 €

Pour la première fois en six ans, le résultat est négatif.

Un choix assumé d'investir dans une toute nouvelle antenne afin d'être au plus proche du public que nous accompagnons. L'objectif étant que dès 2024, les comptes de cette antenne se rapproche de l'équilibre.

Résultat par établissement :

- Siège : - 4 893.01 €
- Antenne Isère : + 4 339.51 €
- Antenne PACA : - 54 146.22 €

Les fonds propres de l'association s'élèvent à 1 100 K€ au 31 décembre 2023, l'actif net à 96 K€.

Soit un fonds de roulement positif de 1 004 K €, signe de bonne santé de l'association.

Conformément à la stratégie de sécurisation des finances de l'association choisie par le conseil d'administration, le **fonds de roulement représente une année de fonctionnement.**

PERSPECTIVES POUR 2024

- ➔ **Lancement de l'expérimentation d'un réseau national de psychologues labellisés** L'Enfant Bleu
- ➔ Poursuite du **développement de notre programme de prévention dans les établissements scolaires**, avec notamment un accent mis sur les collègues
- ➔ **Ouverture d'un groupe de parole à destination de l'entourage des mineurs victimes** de violences
- ➔ **Refonte de notre plateforme de marque et de nos supports de communication papier**
- ➔ **Création des Relais de L'Enfant Bleu** : solution intermédiaire à la création d'une antenne nous permettant de renforcer notre présence sur un territoire (exemple : L'île de La Réunion)

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'ENFANT BLEU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Elles n'appellent pas de notre part de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité de l'association établi par le conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Nos **SOUTIENS**

Nous remercions tous les partenaires qui nous ont soutenus en 2023, ainsi que l'ensemble de nos donateurs individuels et de nos bénévoles !

Cette année, et malgré la conjoncture, vous avez été toujours plus nombreux à répondre présents, à nos côtés, pour continuer à déployer les missions de L'Enfant Bleu et œuvrer à protéger les enfants. Par vos soutiens, vous manifestez une prise de conscience de plus en

plus aiguë des enjeux sociétaux liés à la protection de l'enfance et à la nécessité pour chacun d'agir massivement et collectivement, contre les maltraitances infantiles et pour la reconstruction des victimes.

Votre générosité sans faille permet à nos équipes de poursuivre leur extraordinaire travail auprès des bénéficiaires ainsi que de multiplier nos actions de prévention en milieu scolaire et de plaider.



Notre **CLUB ENTREPRISES**

« Consciente de l'importance de l'engagement des entreprises dans le développement des actions de l'association, l'association L'Enfant Bleu - Enfance Maltraitée souhaite construire un réseau de soutien solide avec la création d'un Club Entreprises.

Nous proposons différentes possibilités de rejoindre la cause de l'association : don en numéraire, don en mécénat de compétences, etc. Cette pluralité de format offre aux entreprises la possibilité d'intégrer une communauté active et engagée, unie autour de la cause des enfants et de prendre part aux enjeux sociétaux actuels.

Chacun peut contribuer à son échelle, et nous délivrons des labels spécialement conçus pour valoriser la contribution de tous nos partenaires qui s'engagent contre la maltraitance faite aux enfants.

En rejoignant notre Club Entreprises, les partenaires peuvent non seulement mettre en avant leurs actions, mais aussi mobiliser l'ensemble de leurs collaborateurs en les sensibilisant à nos différentes missions.



Ensemble, nous œuvrons à la construction d'une société qui accorde à chaque enfant l'assurance d'être entendu, respecté et protégé. >>

Laura Morin, Directrice Nationale

PARTENAIRE ENGAGÉ :

à partir de 200 € par mois,
soit 80€ après réduction fiscale de 60%.

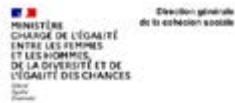
- ✓ Bénéficier d'une réduction fiscale de 60%
- ✓ Être visible sur notre site internet
- ✓ Recevoir notre kit de communication
- ✓ Utiliser le macaron du label
- ✓ Recevoir notre rapport d'activité
- ✓ Recevoir nos newsletters
- ✓ Être convié à tous les événements annuels réunissant les membres du club

GRAND MÉCÈNE :

à partir de 850 € par mois,
soit 340€ après réduction fiscale de 60%.

- ✓ Affecter leurs dons à des actions précises
- ✓ Utiliser le macaron label « Grand Mécène »
- ✓ Recevoir un intervenant dans leur entreprise

Nos partenaires publics



Nos partenaires privés

Fondations

- Fonds de dotation Ginger
- Fonds de dotation Les D

Grands mécènes

- AKEO
- ANAKI
- DIGITAL KEYS
- EVERLINK
- HAVAS PLAY
- LA PIÈCE AUT'OCASION
- RISE HIGHER - MAX PICCININI
- ROLEX
- THE DESK

Partenaires engagés

- AUBOUX
- INFANS GROUP
- LEONARD CONSEIL
- MJ & CIE
- NETSULTING
- PLUME PARIS
- RAFALOVICZ-DUPRAZ
- WINWESTOR

Bienfaiteurs

- ADDA MARKETING CONSEIL
- ADOBE
- BENEVITY
- COMMUNAUTÉ CARMEL DE VERDUN
- CONCOURS ARCHIMÈDE
- WILO FRANCE

Antenne Isère

- APTI (Association de Prévoyance des Travailleurs Indépendants)
- BARREAU DE GRENOBLE
- CARREFOUR
- CDAD (Conseil Départemental d'Accès au Droit) Isère
- CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) Isère
- ECOLE DES PUPILLES DE L'AIR DE MONTBONNOT-SAINT-MARTIN
- FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DE LA PLURALITÉ DES PSYCHOTHÉRAPIES
- FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)
- FONDATION CRÉDIT AGRICOLE
- IDELEM
- PARC WALIBI
- RESIDENCE SENIOR PRE BLANC DE MEYLAN
- ROTARY CLUB de Bourgoin et la Tour du Pin
- ROTARY CLUB Grenoble-Belledonne
- ROTARY CLUB Grenoble-Doyen

Antenne Provence-Alpes-Côte d'Azur

- ALL THE WAYS TO SAY
- DOMAINE DE LA BRILLANE
- FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DE LA PLURALITÉ DES PSYCHOTHÉRAPIES
- JOUÉCLUB
- MAISON PARLI
- NUMERICOLOR
- ROTARY CLUB d'Aix en Provence
- UNE PENSÉE À L'ENVERS

Nos **PARRAINS** **ET MARRAINES**

Fervents défenseurs de la protection de l'enfance, c'est avec un engagement sans faille que nos parrains et marraines répondent toujours présents pour L'Enfant Bleu.



Julie Andrieu
Animatrice
*Marraine de L'Enfant Bleu
depuis 2020*



Mohamed Bouhafsi
Journaliste
*Parrain de L'Enfant Bleu
depuis 2020*



Frédéric Bouraly
Comédien
*Parrain de L'Enfant Bleu
depuis 2014*



Valérie Karsenti
Comédienne
*Marraine de L'Enfant Bleu
depuis 2014*



Alix Poisson
Comédienne
*Marraine de L'Enfant Bleu
depuis 2015*

REMERCIEMENTS

Un grand merci à tous nos soutiens, grâce à qui nous oeuvrons chaque jour pour les victimes !

Les actions que nous menons pour aider les victimes de maltraitance dans l'enfance ne pourraient être accomplies sans l'engagement généreux de nombreux donateurs particuliers, ainsi que le soutien précieux des entreprises, des fondations, des fonds de dotation et des structures publiques.

Merci à vous particuliers, pour vos dons bien sûr, mais aussi pour votre fidélité, vos messages de soutien et pour les riches échanges que nous avons sur le web.

Merci aux entreprises et à leurs généreux collaborateurs, mobilisés et fidèles à notre association.

Merci aux fondations, aux fonds de dotation et aux structures publiques, pour leur soutien continu et leur confiance dans notre action.

Merci à nos avocats de porter si haut la voix de L'Enfant Bleu.

Merci à nos attachées de presse pour leur dynamisme et leur accompagnement sans faille.

Merci à nos parrains et marraines pour leur engagement à nos côtés lors d'événements quels qu'ils soient.

Enfin, *un grand merci aux membres de l'association* qui ont permis la création de ce rapport d'activité.



Ont contribué à la création de ce rapport :

ÉCRITURE

Isabelle Debré, Présidente
Michel Martzloff, Secrétaire général
Laura Morin, Directrice nationale
Régis Deschamps, Directeur antenne ISÈRE
Sara Lehberger, Directrice antenne PACA
Vélina Groult, Responsable des Opérations & RH
Charlotte Ménard, Psychologue clinicienne
Lucie Potet, Psychologue vacataire (prévention)

Julie Cherfaoui, Romain Confino et Mathilde Riffort,
Psychologues vacataires (groupes de parole)
Bénédicte Kérébel et Léonie Robert, Juristes
Axelle Anne, Chargée de Communication et de Collecte de fonds
Geneviève Robin, Assistante administrative

MISE EN PAGE ET IMPRESSION

Camille Chevalier, Graphiste illustratrice
Melun Impressions, Imprimeur



Retrouvez nous sur



www.enfantbleu.org

L'Enfant Bleu - Enfance Maltraitée, Association à caractère d'intérêt général
Agrément national « Association éducative complémentaire de l'enseignement public »
Agrément national « Jeunesse et d'éducation populaire »
18 rue Hoche, 92130 Issy-les-Moulineaux
renseignements@enfantbleu.org – 01 56 56 62 62